

EN AUGMENTATION: St. Lawrence privilégiée, Canada Cement, R. A. Orl, Sherritt Gordon.
EN DIMINUTION: Bell, Canadian, Canadian Pacific, Steel of Canada, Vnu, International Nickel, Hollinger, Can. Ind., Alcan., Home Oil, International Petroleum, Duna, Tse, Noranda, Moss, Lake Shore, Abana, Granada, Rouyn.

Tarif d'abonnement
Service à domicile, Montréal et banlieue: \$9 par an, avec rabais de \$1.50 pour paiement en 6 fois.
Même service, au mois: \$0.75.
Livraison postale, Canada (hors Montréal et la banlieue) et Grande-Bretagne: \$6 par an, avec rabais de \$1.50 pour paiement comptant.
Même service, au mois: \$0.60.
Etats-Unis: \$8 par an.
Europe continentale: \$12 par an.

L'HON. M. TASCHEREAU ENTEND BIEN CONSERVER A LA PROVINCE DE QUEBEC SON EQUILIBRE FINANCIER

Hitler et Borah

On sait qu'aux dernières élections d'Etat, en Allemagne, le parti national-socialiste, dit nazi, dirigé par le singe de Mussolini, Adolf Hitler, a remporté une victoire éclatante. Nos lecteurs ignorent pas non plus que ce même parti occupe déjà plus d'un quart des sièges au Reichstag et qu'il réclame la destruction du traité de Versailles. Pour voir dans quel esprit il poursuit son agitation, il n'est que de lire dans la presse européenne le compte-rendu d'une grande manifestation qu'il faisait récemment à Brunswick, dans l'Etat du même nom. Nous citons du *Figaro* du 19 octobre:

Les manifestations du parti national-socialiste dans l'Etat de Brunswick, dont la première journée, samedi, a été marquée par des bagarres sanglantes, se sont poursuivies hier. Sous le signe de la croix gammée, près de 70.000 racistes et membres des *Sturmtruppen* ont envahi la capitale de l'Etat, dans lequel ils règnent en maîtres, et lui ont donné l'aspect d'un véritable camp militaire.

Le chancelier Brüning peut réunir une majorité au Reichstag et protester de son désir de poursuivre en Europe une politique de rapprochement pacifique, il reste impuissant devant les manifestations de l'Allemagne militariste. Dans un Etat du Reich, la gent hitlérienne a pu se livrer, hier, à ses débordements provocateurs.

Dès l'aube, les "troupes d'assaut" sont venues se ranger, drapeaux et musiques en tête, sur l'ancienne place de Franzenfeld, où Hitler en personne devait présider la remise de vingt-quatre étendards à des formations nouvelles.

Le chef raciste est arrivé vers 10 heures. La foule de ses partisans l'a salué, à la mode fasciste, en poussant les "heil" réglementaires. Hitler a procédé à la remise des drapeaux et a harangué "ses soldats". Il croit que la victoire raciste approche.

"A cette heure, a-t-il conclu, où toute l'Allemagne a les regards dirigés sur nous, jurez de nouveau de me rester fidèles jusqu'à ce que la patrie ait reconquis l'honneur et la liberté."

Cette personnalité du chef des nazis a été saluée de formidables "hurrah" et les 70.000 hitlériens ont entonné le "Deutschland über alles". Devant le château grand-ducal, Hitler, entouré de son état-major, a assisté à un interminable défilé qui s'est prolongé de midi à 17 h. 30 (c'est-à-dire de l'après-midi). Le chef et sa suite, au passage des étendards, saluait à la romaine, et la foule applaudissait bruyamment les *Sturmtruppen*, véritable armée se présentant dans un ordre impeccable.

Naturellement, la journée ne s'est pas terminée sans bagarres. "Les hordes hitlériennes", écrit la "Welt am Montag", ont fait régner la terreur à Brunswick, surtout dans les quartiers ouvriers, où elles organisèrent des "expéditions de représailles".

Le chef de la section de Brunswick du parti social-démocrate a envoyé un télégramme au ministre de l'intérieur, M. Groener, pour l'informer des excès des nazis et de l'impossibilité dans laquelle se trouve le gouvernement de Brunswick de rétablir l'ordre.

Le lendemain le *Figaro* publiait cette dépêche de Varsovie:

Une compagnie d'Hitlériens, avec drapeau, s'est rendue près de la ville de Tchev à la frontière polono-dantzigaise. Ils ont poussé les cris de "A bas la Pologne!" et "Vive la Poméranie allemande!". La manifestation dura une demi-heure. Les Hitlériens ont ensuite regagné le territoire de Dantzig.

L'abolition du corridor polonais est une des conditions que le sénateur Borah, président de la Commission des affaires extérieures au Sénat de Washington, a posées à M. Laval au nom de la paix. Sur ce point les pacifistes américains sont donc d'accord avec l'élément le plus belliqueux et le plus dangereux de la nation allemande. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que leur naïveté — car il n'y a pas d'autre terme pour qualifier leur état d'esprit — et leur haine de la France les auront jetés dans l'absurdité.

Et voilà les lumières que les messieurs de Genève appellent à leur secours quand eux-mêmes ne s'y retrouvent plus à travers leurs pactes, leurs surpactes et leurs contre-pactes!

Olivier ASSELIN

En avant, bataillons!

Avant cette semaine l'armée des défenseurs du bon parler français, en notre province, se composait de francs-tireurs luttant chacun pour soi, avec un bel et large objectif mais de pitoyables résultats. Pour nous Montréalais, de meilleurs jours semblent sonner. Une armée de plus de cent mille écoliers et écolières, commandée par trois ou quatre milles institutrices et institutrices, entre en campagne à nos côtés pour l'épuration de notre langue maternelle, l'amélioration de notre diction. Fini le temps où, l'enfant d'école assez audacieux pour s'efforcer de parler correctement devenait la risée de ses camarades sous les regards amusés de ses maîtres! Finis également les baroques espoirs de notre excellent ami Ubald Paquin, champion d'un verbe autonome, d'un parler canayen "pure laine", seul capable d'exprimer le génie national issu de notre sol!

Cette révolution en train de s'opérer sort d'une séance récente de la Commission de pédagogie des écoles catholiques de Montréal, où l'on a pris connaissance d'un rapport d'une sous-commission concluant à l'enseignement de la diction française dans les écoles primaires.

Je cite le résumé de ce rapport d'après le *Canada* de mercredi dernier:

Désir instant que chaque maître et chaque maîtresse possède une bonne connaissance du français, et que la langue française soit mieux enseignée dans son dictionnaire, sa phonétique et sa syntaxe... Que les instituteurs s'appliquent à parler mieux le meilleur français. Ils devront soigner eux-mêmes et exiger le soin de l'articulation, de la phonétique, de l'intonation, de la prononciation... Si la majorité des instituteurs ne peuvent pas donner cet enseignement, faute de connaissance des principes de la diction, qu'on leur donne quelques professeurs spéciaux chargés de leur enseigner à eux-mêmes comment enseigner la diction... Dans les écoles normales, il serait bon qu'on insistât fortement sur la bonne diction, et, si nécessaire, qu'on eût des professeurs spéciaux chargés de l'enseignement aux futurs instituteurs... Pour les élèves de neuvième il serait bon d'ajouter l'usage du petit manuel et les leçons de l'instituteur titulaire) d'engager même des professeurs spéciaux, qui viendraient de temps en temps donner des cours... Suggestion par M. Montpetit de demander au Conseil de l'Instruction publique le droit d'engager des professeurs de diction pour les écoles normales.

Ce rapport, de toute évidence, va être adopté par la Commission, puisqu'il a été présenté par ceux de ses membres qui ont le plus qualité pour imposer leur opinion en la matière. Ce sera la réforme la plus urgente et la plus riche de promesses que la présente direction des écoles catholiques de Montréal ait encore ac-

complie. Le mérite en revient d'abord aux membres de la Commission pédagogique, M. l'abbé Oscar Maurice et M. Edouard Montpetit, mais il va aussi à quelques profanes de l'enseignement qui, depuis des années, luttent pour l'amélioration de notre diction. De vaillants journaux hebdomadaires comme la *Voix des Bois-Francs*, le *Saint-Laurent*, M. Olivar Asselin dans ses articles: "Cruelles vérités", "Le bilinguisme", "Le français, langue commerciale", Turc dans la *Presse*, ont ces derniers temps, secoué de leur sommeil tous les "bénis-bénis" du statu-quo.

Après cette première victoire, le concours des journalistes continue d'être nécessaire pour rassurer les éducateurs et les administrateurs des écoles et les convaincre que l'opinion publique est toujours avec eux.

L'argument le plus digne, le plus solide de la campagne pour l'épuration de notre parler, de notre diction, c'est que le français bien parlé, bien accentué, est une véritable musique, et que parlé en "canayen", avec la bouche molle et dénuée d'accent, comme il l'est les trois quarts du temps, ce même français devient un baragouin sans charme, comparable aux dialectes des tribus primitives.

Mais il y a des gens que la musique d'une langue, la sonorité d'un verbe d'ordinaire gonflé de la plus spirituelle substance, comme, d'ailleurs, n'importe quelle forme de beauté, laissent totalement indifférents. Pour ceux-là, qui sont peut-être des patriotes — il faut être si pauvre, pour ne pas l'être! — que cet autre argument suffise: les unificateurs anglo-saxons du Canada comptent surtout sur l'indigence de notre parler pour le triomphe de leur politique d'anglicisation. En améliorant notre langue nous travaillons pour notre survivance ethnique. Il faut continuer la lutte: à l'école, au foyer, en public.

C'est par l'enfant, surtout, que viendra le succès. Le rapport de la Commission pédagogique est un commencement, tardif, mais excellent.

Je raconterai à ce sujet une aventure personnelle qui montrera que la question ne passionne pas tout le corps enseignant, au contraire, et que les membres de la Commission partisans de l'enseignement de la diction à l'école vont se heurter à de l'apathie.

J'ai depuis longtemps la manie d'offrir à l'école de ma paroisse, en fin d'année scolaire, une récompense pour l'application au bon parler français. L'an dernier — c'était avant la baisse de notre dollar — j'offris à l'école de garçons, comme prix de diction, une médaille d'or. Le soir de la distribution des prix, dans une salle remplie des parents et des amis des élèves, des notables de l'endroit, et en présence de M. le curé, j'attendais le moment d'attacher la médaille sur la poitrine du lauréat. Ce qui suivit n'est pas sorti de l'imagination d'un Courteline, c'est la réalité, plus comique que du Molière, plus tragique que du Shakespeare. Le sous-directeur de l'école prononça: "Médaille d'or offerte par M. Amédée Jasmin, notaire, à M..., pour assistance à la messe."!!!!

A Terrebonne, les Clercs de Saint-Viateur donnaient en prix de diction française les récompenses que j'offrais pour des prix de diction française. Une année que je n'avais pu assister à la distribution des prix, le lauréat vint me remercier à mon bureau: "Merci, notaire, dit-il. Rapporte que c'est frais peint, j'ai entré par derrière!"

Pédagogues, journalistes, partisans du bon parler français, il ne faut pas vous décourager, il y a de la pâte sur la planche. L'administration des écoles catholiques de Montréal ne devra pas lésiner. Même il vaudrait mieux (mais cela ne sera pas nécessaire) qu'elle retranchât sur le luxe des constructions, si la chose était nécessaire pour un meilleur enseignement de la diction. La Ville de Paris entretient de ses deniers, dans chacune de ses vingt mairies, des cours gratuits de diction pour l'usage des petits Parisiens, pourtant bien moins dans le besoin que nos enfants sous ce rapport.

Le mouvement en faveur de l'amélioration de notre parler dans les écoles ne doit pas se limiter à Montréal. Il doit s'étendre à toute la province, et, à cet égard, il est heureux que nous ayons à la tête de notre Département de l'Instruction publique un ministre partisan convaincu de l'importance de l'épuration de notre langage au point de vue, non seulement esthétique, mais national, et, ce qui ne nuit pas, qui prêche d'exemple.

La campagne bat son train. En avant, bataillons!

Amédée JASMIN

Tribune libre

Du travail pour les chômeurs

Dans presque tous les pays les gouvernements cherchent le moyen d'atténuer le chômage. Il en est un, tout au moins, qui au Canada pourrait donner dans bon nombre d'industries des résultats immédiats: c'est la journée de 8 heures (en attendant d'avoir la semaine de 5 jours et de 40 heures). Le Canada n'est-il pas signataire du traité de Versailles concernant la journée de 8 heures? Et pourquoi la province de Québec n'en fait-elle pas une loi?

Dans de nombreuses industries les employés ou les ouvriers ayant un emploi permanent font des semaines non pas de 44 ou de 48 heures, mais souvent de 60 heures. Ces ouvriers ont pour principe: "Chacun pour soi"; et pourtant s'il leur arrive de perdre leur emploi ils sont les premiers à tempêter contre leurs compagnons restés à l'atelier. Voilà le mal. Il vaut mieux s'entraider que d'attendre des subsides ou du travail des gouvernements; le travail n'est pas suffisant pour tous; quant aux subsides, mieux vaut n'y pas compter.

Quelques unions ou syndicats, en notre pays, essaient bien de soulager leurs chômeurs, mais ils sont si rares qu'il vaut mieux n'en pas parler. Aux Etats-Unis ils sont plus nombreux et leur esprit de solidarité plus fort, si l'on en croit l'article de M. Edmond Turcotte paru dans le *Canada* du 23 octobre dernier.

On m'a rapporté, et je crois la chose exacte, que dans certains journaux quotidiens les ouvriers font en moyenne au moins une douzaine de mœurs d'"extra" par semaine, (ce que

bien des ouvriers gagnent en travaillant toute une semaine). Si on ne faisait dans ces journaux que le temps normal, c'est-à-dire 8 heures par jour, il y aurait un bon nombre de chômeurs. Pourtant les établissements en faute sont souvent les premiers à réclamer du travail pour les chômeurs en invitant les industriels à employer deux ouvriers au lieu d'un.

C'est bien le cas de rappeler le vieux dicton: Fais ce que je dis mais ne fais pas ce que je fais. Et croyez-moi, il y a beaucoup d'autres industries qui sont dans le même cas. C'est ici que la journée de 8 heures apporterait du travail si elle était loi et surtout observée par tous, patrons et ouvriers.

Les bienfaits que cette loi apporterait seraient incalculables, et je suis certain qu'un grand nombre d'ouvriers sans travail seraient assurés d'avoir, tout au moins pour cet hiver, assez d'ouvrage pour éviter la misère sans avoir recours à la charité publique, qui le plus souvent est de la réclame faite à son trompe.

Que nos administrateurs municipaux, provinciaux ou fédéraux pensent à cela sérieusement, et, s'ils peuvent agir dans le sens que nous indiquons ils auront fait un grand et beau geste pour soulager de nombreuses familles.

N. D.

Raid de Bert Hinkler

Rio-de-Janeiro (Brésil) 26. — Un message de Natal à l'Aéropostale informe que l'aviateur anglais Bert Hinkler, est parti de Natal, hier, pour Dakar, Afrique occidentale française, et qu'on n'a pas entendu parler de lui depuis son départ.

Billet du matin

DES SINUS

Dans les romans policiers le coupable est généralement découvert par la marque de son automobile ou la qualité de la cigarette qu'il a oubliée sur le lieu du crime; à l'avant-dernier chapitre, le détective intelligent le reconnaît par les empreintes que ses doigts ont laissées sur le dos des poisons rouges du bocal.

Demain il n'en ira pas ainsi, car un spécialiste de Washington vient de découvrir un meilleur moyen d'établir l'identité des individus, et c'est de leur photographier les sinus du crâne au moyen des rayons X. Les sinus sont des cavités qui se trouvent dans les os de la face et il paraît qu'il n'est pas deux personnes qui les ait disposés de la même façon. Il y a toujours un petit quelque chose qui n'est pas pareil et les sinus de votre prochain ne sont jamais semblables aux vôtres. Cela est tout aussi vrai des empreintes digitales, mais ces empreintes n'ont rien de nouveau, pas plus que les mensurations du crâne, et il fallait trouver quelque chose d'absolument neuf.

Un journal de Baltimore déclare que les hauts fonctionnaires de la police sont vivement intéressés à cette nouvelle découverte, non pour remplacer le système des empreintes digitales, mais simplement pour le compléter, par exemple dans les cas d'accident ou de mutilation.

L'enregistrement par le système Bertillon perd toute sa valeur dans le cas où un criminel se fait couper le bout des doigts ou les brûle avec un acide ou du feu. Les petites lignes de l'épiderme sont alors déformées et l'identification devient difficile, sinon impossible. Au contraire, le tracé des sinus du crâne ne se modifie jamais, de la naissance à la mort, si ce n'est que les lignes, s'accroissant à mesure que les os durissent, apparaissent plus nettement sur la radiographie.

Oh! rayon X, que de crimes on commet en ton nom!

Depuis la découverte de ce fameux rayon, on l'a fait servir à bien des usages. On a commencé par lui donner un nom mystérieux qui excitait la curiosité. "Rayon X", c'est un peu comme "Madame X" qui nous a tant intrigués et les nombreux "X" que nous trouvons au collège dans nos équations algébriques, et qui nous embarrassaient tant.

Pour le vulgaire profane comme moi, le "rayon X" tient encore de l'inconnu, bien que je sache quelques-unes des merveilles qu'il est censé avoir accomplies. Je ne suis nullement surpris de le voir associé aux recherches de la police. La police cherche toute sorte de choses, par toutes sortes de moyens. Parfois même elle se cherche un chef, après avoir cherché à s'en débarrasser par la délation et la trahison.

On dit que le nouveau système d'identification réduira de beaucoup le nombre des "inconnus" chez les victimes de tempêtes ou de conflagrations. Il sera facile de comparer la photographie des sinus du cadavre avec d'autres clichés obtenus précédemment. Ainsi, si l'on découvrait le corps d'un inconnu âgé d'environ 75 ans dans les débris d'une maison incendiée, il suffirait de remonter à la photographie que ses parents auraient prise quand il était jeune pour le reconnaître. On ne sait pas si cela se fera, mais on ne peut que souhaiter que cela se fasse.

Plus j'avance en âge, plus la science m'épate, il n'y a pas d'autre mot. Demain, toutes les compagnies d'assurances voudront avoir un cliché des sinus de leurs clients afin d'empêcher les suppositions de personnes, autrement dit la "télégraphie". Un autre avantage découvrira que les contours des sinus sont une indication positive ou négative des aptitudes et des capacités, et le jeune homme qui désirera obtenir un poste de confiance devra soumettre, avec ses certificats et ses lettres de recommandation, une photographie exacte de ses sinus. Avec un sinus frontal et un sinus sphénoïdal bien dessinés, il obtiendra le poste convoité, ce qui ne l'empêchera pas de filer avec la caisse si l'occasion lui en est offerte.

Je vais, de ce pas, faire photographier mes sinus.

des HAMEAUX.

Jour d'Actions de Grâce

New-York, 26. — Les Etats-Unis célèbrent aujourd'hui la fête d'actions de grâce et leur 30^e anniversaire. Les bourses sont fermées. Le dindon apparaît sur la table et les joutes de football constituent l'événement sportif de la journée.

Le discours sur le budget de la province est prononcé hier à la Chambre par le premier ministre — "Pourquoi serions-nous pessimistes?"

TEXTE INTEGRAL DU DISCOURS

Québec, 26. (Spécial au "Canada"). — Le premier ministre a prononcé aujourd'hui le discours sur le budget devant l'Assemblée législative, et sans sous-estimer ce que la situation actuelle a de difficile, a déclaré que "des rayons d'espoir et d'amélioration apparaissent maintenant à l'horizon."

C'est en tant que trésorier que M. Taschereau a fait cette déclaration et il ajoute que bien que sa tâche soit ardue il préfère servir cette province, qui, même en temps de difficultés, fait si énergiquement front contre l'adversité.

C'est la seconde fois que le premier ministre parle comme trésorier devant la Chambre et cette fois-ci, il est heureux de montrer les excellents résultats de l'année fiscale qui se termine par un excédent de \$776,775 et par des chapitres principaux très satisfaisants.

En ce qui concerne l'année courante, il ne peut parler que des quatre mois écoulés. Les recettes sont satisfaisantes, mais, dit le premier ministre, "le gouvernement devra suivre un programme rigide d'économies afin de permettre un budget équilibré au 30 juin prochain."

En même temps qu'il parle du budget, M. Taschereau présente une série de déclarations certifiées sur la position financière de la province, établies par la maison Price, Waterhouse.

Il dépose également sur la table les estimations de l'année qui se terminera le 30 juin 1933, mais étant donné qu'il y aura à chaque session un budget supplémentaire de l'année courante et qu'il y a un certain nombre de dépenses par mandats spéciaux, ces estimations ne sont, à tout prendre, que des renseignements habituels.

Les appropriations seront de \$39,387,961, contre \$38,621,499 pour l'année courante, ce qui représente une augmentation de \$766,461. Les dépenses de l'année fiscale terminant en juin 1931 ont été de \$40,853,844.

Le premier ministre n'a fait aucune mention de projet d'imposition nouvelle, selon la coutume locale le budget étant plutôt une revue des conditions générales qu'une compilation ou même une indication de ce qui va être fait il en résulte qu'il n'y a aucun préjudice à ce que les déclarations du trésorier soient connues à l'avance.

M. C. E. Gault, chef de l'opposition ajourna alors le débat. (Voir en page 6 et 7 le texte complet de l'exposé fait par M. Taschereau).

Les Choses du Temps

L'Emprunt national et les Canadiens-Français.

D'autres journaux français ont signalé, comme le nôtre, l'attitude du gouvernement fédéral à propos du vote de cendillon qu'il a fait jouer à la langue française, — si tant est que jusqu'ici elle ait joué un rôle, — dans le lancement de la souscription publique à l'Emprunt national.

Est-ce remords? Ou tout simplement leur d'intelligence? Toujours est-il que le gouvernement, aiguillonné par les protestations qui ont surgi de partout, organise, paraît-il, pour la T. S. F., une campagne en français. Mieux vaut tard que jamais.

Dont acte! Mais le patriotisme des Canadiens-Français, que même l'injustice ne rebute pas, n'a pas attendu, pour accomplir un devoir national, qu'Otawa en vienne à de meilleurs sentiments. De partout on rapporte qu'ils souscrivent leur juste part à l'Emprunt de \$150,000,000. Et c'est fort bien, car l'Emprunt national ne saurait guère réussir sans l'appui de la petite épargne. Quoi que fassent les grandes maisons d'affaires, les banques, les compagnies d'assurance, etc., ce sera toujours l'homme moyen, l'homme de la rue, qui assurera, avec \$100, qui avec \$200, le succès d'un emprunt de cette envergure.

Et en souscrivant, le Canadien-Français a la satisfaction non seulement d'accomplir un devoir, parce que noblesse oblige ceux qui sont les plus anciens Canadiens, ("Voilà 384 ans que nous sommes à la tâche," disait fort bien l'autre soir M. Taschereau), mais il sait de plus qu'il fait une bonne affaire.

Car où trouve-t-on aujourd'hui les placements sûrs et de tout repos, à 5 POUR 100?

Plus au-dessus de l'appel à l'intérêt, si efficace soit-il, écoutons aussi le vibrant appel à la fierté que lançait mercredi soir M. Taschereau:

De Gaspé à Québec, aux Grands Lacs, aux Rocheuses, d'un océan à l'autre enfin, nos pionniers ont signé, parfois de leur sang, le pacte du développement au Canada...

C'est donc avec joie que la population de Québec accueille une autre forme du service dû à la patrie: celle de l'emprunt national.

Le vieux bon de laine de Québec se dresse largement et patriotiquement. Chacun veut chez nous aider à stabiliser les finances du pays et lui permettre de faire face à la crise momentanée que nous traversons. Car chacun a foi dans l'avenir du Canada.

... Québec, comme toutes les provinces du Canada, veut faire le plus généreux accueil à l'emprunt si justement nommé "emprunt du service national."

E. T.

L'économie municipale.

Un vent d'économie passe actuellement sur plusieurs grandes villes américaines. Chicago, Baltimore, Minneapolis, réduisent leur train de vie. A Toledo (Ohio), le maire et les principaux fonctionnaires du gouvernement municipal font le libre sacrifice d'une partie de leur traitement. Et ainsi de suite.

Mais dans ce concours d'économie c'est à Detroit que revient la palme. Les dépenses générales de cette année seront de 19.7 pour 100 inférieures à celles de l'année dernière. Appliquées

à Montréal, cette compression équivalait à \$8 millions.

On vaudrait savoir par quelles voies Detroit est parvenu à améliorer son budget d'aussi radicale façon. Voici. Le Conseil municipal s'est fixé deux règles de conduite: ne voter le budget que par tranches de trois mois à la fois et ne jamais dépenser plus que le revenu obtenu. Dès le premier trimestre, plusieurs services municipaux ont dû tailler dans leurs dépenses, le revenu s'étant révélé inférieur aux prévisions.

Il y a aussi un autre facteur. Detroit jouit de l'intelligente vigilance d'un comité de citoyens où l'on trouve les principaux banquiers et hommes d'affaires de la ville. Ce comité se fait un devoir d'indiquer le budget et les problèmes de fiscalité municipale, et il réussit à se faire écouter du Conseil, d'abord parce qu'il sait généralement ce qu'il dit, ensuite parce qu'il se compose d'hommes influents et respectés, pesant d'un grand poids sur l'opinion.

A quand le comité des citoyens de Montréal? — E. T.

D'Yatvis en Heller.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions des changements de nom autorisés par les Chambres provinciales au bénéfice de particuliers: à moins qu'il ne s'agisse de régulariser une adoption, de soustraire l'intéressé à un ridicule ou à une honte imméritée, il ne nous paraît pas. C'est donc sans la moindre amitié personnelle, et uniquement par principe, que nous protestons contre le projet de loi présenté à l'Assemblée législative pour autoriser Morris Yatvis à s'appeler désormais Morris Heller.

Attendu—dit l'auteur de la proposition—que Morris Yatvis, actuellement marchand, de la cité et du district de Montréal, a représenté, par sa pétition, qu'il désire changer son nom de famille de Yatvis en celui de Heller, vu les difficultés inhérentes à l'émigration et à l'articulation de son nom de famille et vu qu'il est connu sous le nom de Heller depuis plusieurs années...

Plaisants motifs, en vérité. "Yatvis" est-il plus difficile à épeler et à articuler que "Ladébauche", que "Latremouille", que "Laframboise", ou même que "Dupont", "Durand", "Robichaud", "Asselin"? Et que pendant des années M. Yatvis, pour des raisons qu'il ne dit pas, se soit appelé ou laissé appeler Heller, ce n'est pas une raison pour lui permettre de persister dans cet abus contraire à tout intérêt social. La modification de l'état-civil est un droit que la loi ne devrait accorder qu'avec la plus extrême réprobation. Quand il s'agit de transformer, sans autres raisons que celle que l'on invoque dans le cas actuel, Yatvis en Heller, la loi devrait dire tout de suite et fermement: Non! — O. A.

Catastrophe irrémédiable

New-York, 26. — Le Dr Bernhard Kahn a déclaré aujourd'hui que les Juifs de l'Europe orientale et centrale étaient menacés d'une crise qui pouvait se terminer par une "catastrophe irrémédiable"; cette situation est une conséquence de difficultés économiques mondiales.

CHRONIQUE FEMININE

Le respect de l'infirme

Avez-vous déjà remarqué ce qui se passe, dans une basse-cour où tous les sujets sont sains, quand une petite tombe malade ou se blesse? Si une goutte de sang tombe au bord de sa crèche, si quelques plumes arrachées tombent sur son dos, une petite plainte, une malheureuse est venue au secours. Elle ne passera jamais à côté d'une autre poule sans qu'un coup de bec, précis et ferme ne vienne frapper l'endroit atteint, élargissant la plaie au point de faire de la victime, si l'on n'y met bon ordre, une bécasse dévorée vive par tout le troupeau.

Il en est de même, moralement, de certains écoliers, enfants sains, vigoureux, remuants, très intelligents, mais dont on n'a pas songé à élever le cœur. Ils ont existé de tout temps, imaginez-les, pensant à eux, Lafontaine écrivait déjà: «Un coquin d'enfant, (cet âge est sans pitié) et que Victor Hugo, qui les aimait pourtant, disait: L'enfant rit, quand il tue; atavisme, probablement, instinct qui remonte du fond des âges au cours de l'homme futur dont l'éducation n'a pas encore poli les moeurs.

Dans les écoles de quartier, qui groupent des enfants de toutes catégories, il arrive que de petits contrefaits ont leur place. Ici ce sera un bossu, là un boiteux, plus loin, un petit rachitique traînera comme un boulet son appareil orthopédique. Naturellement, handicapés par leur infirmité, ils ne peuvent prendre part aux jeux animés des autres.

Leur démarche maladroite, leur fatigue trop prompt, les font éliminer et ils doivent rester seuls, dans leur coin, et entendre, ce qui est plus cruel encore, les quolibets et les railleries dont on les assaille. Quelquefois même, et c'est atroce, les écoliers vont jusqu'à frapper le petit infirme. J'en suis sûr, je l'ai vu de mes yeux, et j'ai bien regretté de n'avoir pas juridiction sur l'enfant coupable d'un tel forfait.

Cela denote, non seulement une méchanceté native, mais encore et surtout un défaut d'éducation. Cette aberration mentale n'est pas rare chez les mères peu cultivées. Elles ont des enfants sains et vigoureux, dont les joues rougeâtres éclatent de santé; elles sont les premières à rire de la voisine qui a par malheur un petit contrefait. Elle ira jusqu'à dire à son fils: Mais regarde donc de quel il a l'air, avec sa jambe de laine, ou bien, sans pitié, elle ne désignera jamais l'enfant infirme par son nom, ce sera toujours «le petit bossu d'à côté».

Vienne une querelle, ce qui est si fréquent dans les quartiers populaires, la favorite du sort se servira de cet argument pour torturer sa rivale: Regardez-vous donc, vous, avec votre beillard!

Et tout cela est profondément triste. On ne faisait pas mieux, avant la naissance du Rédempteur; les peuplades sauvages suivaient encore cette loi. Malheur au faible, il n'a pas de raison de vivre. Et la matraque de s'abaisser sur le crâne du pauvre impotent. Nos missionnaires pourraient en dire long sur ce sujet. Les écoliers ne se tuent pas entre eux, mais ils connaissent, comme l'instinct tout ce qui peut blesser, tout ce qui peut faire de la peine, confier de chagrin et malheureux, de haine aussi, le cœur du déshérité. Le rire de sinistre moquerie se fait entendre souvent même en pleine rue. Des jeunes filles, fières de leur taille gracile, de leur belle ondulation et de leur teint fleuri, qui font retourner sur elle tous les jeunes gens du voisinage ne se gênent pas pour rire de la bossue, de la bancane, ou tout simplement de la pauvre enfant atteinte de strabisme. Si les garçons se laissent moins obliger par ce qui brille, ils prendraient la belle ligne de charité, et ils augureraient bien de l'avenir, devant le bon cœur de leur blonde.

Cette déformation morale, car c'en est une, prend sa source dans la famille, par la faute de la mère qui fait bien faire la prière aux petits enfants, le soir, mais qui n'a jamais songé à respecter les faibles, les contrefaits, les malheureux. Jamais, et parce qu'elle ignore elle-même, elle n'a expliqué à ses enfants tout ce que contient ce mot, base de tout bien: charité.

C'est une question de politesse aussi, mais surtout de bons sentiments. La vie des infirmes est déjà assez triste, par suite de l'impulsion d'agir et des souffrances physiques que cela cause sans y ajouter, sciemment, le tourment moral.

Dans la famille où il y a un infirme, ce malheureux devrait régner. Chacun des autres membres devrait apporter son tribut de bonnes paroles, de distractions, évitant avec soin tout ce qui peut blesser et esprit affiné, à sensibilité à fleur de peau.

Jeunes mères, inculquez à vos enfants le respect de l'infirme. N'oubliez pas que le malheur fonde vite, et toujours au moment où on l'attend le moins. Tant enfant vigoureux peut être couché demain sur un lit de douleurs d'où il ne se relèvera qu'estropié. Ne permettez jamais une allusion blessante, un sourire ironique, une parole mordante, ne cultivez pas la méchanceté dans leur cœur. Dites-leur bien que ce n'est pas pour nous laisser des cœurs de zélateurs qu'est mort sur la croix Celui dont nous fêtons, dans peu de temps la miraculeuse et bienfaisante naissance.

Mondanités

—Mme Ernest Lapointe, de Québec a fait un bref séjour en ville. Photo de Mme Pierre-F. Casgrain.

—Mlle L.H. Gariouy recevra à l'heure du thé, aujourd'hui, en l'honneur de Mlle Germaine Moine, de Saint-Joseph de Beauce, débutante de la saison.

—Mlle Marcel Labrecque recevra aujourd'hui à l'heure du thé en l'honneur de Mlle Jeanne Robichon, à l'occasion de son prochain mariage.

—Mme Jean Ethier recevra aujourd'hui en l'honneur de Mlle Jeanne Robichon.

—Mlle Yvonne Hubert recevra demain à son studio, rue Jeanne-Mance. Le programme musical sera exécuté par les élèves de l'école de piano Alfred Cortot.

—Le sénateur et Mme Rodolphe Lemieux d'Ottawa, passent quelques jours à Montréal, à l'hôtel Rita Carlton.

—Mme Jules Timmins et Mme J.S. Doherty sont revenues de New York où elles ont passé quelques jours.

—Mme Frank Power est à Québec depuis quelques jours. Invitée de M. et de Mme Edouard-Latourrière Garneau.

—Mme J. Austin est revenue de Québec où elle était l'invitée de Mme W.J. LeMessurier depuis quelques temps.

—Mme Gustave Taché est revenue de Québec où elle a passé quelques jours.

—Mlle Eliza LeMessurier, de Québec, était de passage à Montréal ces jours derniers.

—L'hon. et Mme Athanasie David sont retournés à Québec après avoir passé quelques jours en ville.

—Le lundi 30 novembre sera donnée, à l'hôpital Saint-Joseph des Convalescents, une partie de cartes au bénéfice de l'œuvre. Mme Hector Lassus présidera. Parmi les cartes à cette fête de charité: Mmes O. Mayrand, D.A. Lafontaine, Née Timmins, Alfred Durand, Arsène Larocque, Donat Raymond, Mlle Elise Gauthier, Mmes Ernie Simard, Renier Brodeur, Emile Chabot, L. de G. Beaudin, Victor Beaudry, Amédée Monet, G. Desautels, H.A. Letourneau, Rosaire Dupuis, Charles Raymond, Fernand Dufresne, J.-P. Rolland, Arthur Fourville, E.-F. Broussier, Georges Moncel, A. Chevalier, Ernest Gohier, Amédée Geoffroy, Eléonore Pelletier Mailhot, L.-P. Forget, J.-L. Guilbert, L.-C. Forget, Georges Richer, Mlle Marie Mmes E.H. Phelan, E.A. Senec, M. de M.L. Labrecque, Mmes J.-L. Mailhot, E.H. Carlin, J.-B. Lefebvre, Albert Doray, J. Jassin, J.-S. Vallée, J.N. Potvin, E. Trotter, Romuald Gagnier, Valcourt, H. Dampousse, Aimé Cousineau, J.-G. Gagnon, Albert Lalonde, J. Tetreau, Théo, Meunier, Georges Morel, Aristide Boileau, J.-E.A. Gagnon, A. Desroches, E. Gagnon, D. Gaudry, C.-Henri Desjardins, W.-E. Wall, T. Ostell, Hector Desjardins, Mlle Rose Granger, Mmes Marcelle Beaulac, J.-H. Larocque, Mlle Berthe et Régina Gravel, Thérèse et Hermine Gravel, Sophie et Gabrielle Gravel, Mmes A.-E. Bré-

elle n'a expliqué à ses enfants tout ce que contient ce mot, base de tout bien: charité.

C'est une question de politesse aussi, mais surtout de bons sentiments. La vie des infirmes est déjà assez triste, par suite de l'impulsion d'agir et des souffrances physiques que cela cause sans y ajouter, sciemment, le tourment moral.

Dans la famille où il y a un infirme, ce malheureux devrait régner. Chacun des autres membres devrait apporter son tribut de bonnes paroles, de distractions, évitant avec soin tout ce qui peut blesser et esprit affiné, à sensibilité à fleur de peau.

Jeunes mères, inculquez à vos enfants le respect de l'infirme. N'oubliez pas que le malheur fonde vite, et toujours au moment où on l'attend le moins. Tant enfant vigoureux peut être couché demain sur un lit de douleurs d'où il ne se relèvera qu'estropié. Ne permettez jamais une allusion blessante, un sourire ironique, une parole mordante, ne cultivez pas la méchanceté dans leur cœur. Dites-leur bien que ce n'est pas pour nous laisser des cœurs de zélateurs qu'est mort sur la croix Celui dont nous fêtons, dans peu de temps la miraculeuse et bienfaisante naissance.

Odette L. OLIGNY.

Carnet de la radio

Vendredi, 27 novembre

ARTICLES D'INTERET

«C.K.A.C. 11 h. a.m. Les «Poèmes symphoniques» suivants seront donnés: l'«Ouverture» du «Barbier de Séville» de Rossini; «Dans la Taverne» de Bizet; «La Romance de l'Étoile» de Wagner; une ouverture: «Cavalerie légèr» de Von Suppé; les «Pistes» de Debussy et la «Mélodie en Fa» de R. Binastin.

«C.K.A.C. 11 h. 30: Écoutez une audition variée offerte par Mme Blanche Aphonibault, soprano, et Mlle Alice Sainte-Marie, pianiste.

«C.K.A.C. 5 h. L'émission de vulgarisation de l'Université de Montréal est sous les auspices de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et de la direction du directeur de la «Revue pédagogique». M. René Guénette. On y entendra comme aux deux principales émissions de la Commission, M. Roméo Delcourt.

«W.A.B.C. 6 h. 30: Tout le monde a entendu la chanson «Le Rosaire» écrite par le pianiste-compositeur américain Ethelbert Nevin. On l'écouterà ce soir avec d'autres plus de plaisir, qu'elle sera chantée par le ténor John Kelvin avec accompagnement d'un orchestre symphonique. Kelvin chantera aussi: «The Melting of the Waters» de Moore et «Trotting to the Fair» et l'orchestre rendra «The Gentle Maiden».

«W.A.B.C. 7 h. 15: L'orchestre symphonique Bing Crosby chantera avec l'accompagnement de l'orchestre de l'Université de Montréal. Les chansons suivantes: «Faded Summer Love», «You Took Advantage of Me», «Good Night, Sweetheart»; l'orchestre rendra un pot-pourri tiré de la «Music-Box Revue».

L'HEURE PROVINCIALE

L'«Heure Provinciale» transmise par le Poste C.K.A.C. de 8 à 9 p.m., pour vendredi 27 novembre 1931.

Programme musical avec les concours de Florence Hood et Marie-Jeanne Prigard, violoncelles; Harriet Prutzmann, pianiste, et Roméo Mousseau, ténor.

1.—Causette: «The Universe as a whole».

2.—«A.S. Eve, P.H.S. MacDonald, Professor of Physics, director of the Department of Physics, and Dean of the Faculty of Graduate Studies McGill University.

3.—«Concerto pour deux violons» Bach, Vivace — Largo — Allegro.

4.—«Concerto pour deux violons» de Vivaldi, avec accompagnement de piano et quatuor à cordes.

5.—Chant: a) Sérénade d'Ariquin («Pailasse») Léonavallo.

b) Air de la «Tosca» Puccini, Roméo Mousseau.

6.—«Gypsy Airs», Sarasate, Marie-Jeanne Prigard.

7.—Lento de la Suite, pour deux violons, Moszkowsky, Florence Hood et Marie-Jeanne Prigard.

8.—Piano: «Prelude» Ernest Hatcher, Harriet Prutzmann.

9.—«Bagatelle», Dvorak (pour deux violons, piano et violoncelle).

Directeur de l'«Heure Provinciale»: M. Edouard Montpetit; directeur artistique: M. Henri Letondal.

W.J.Z. 8 h. Basil Rathbone, un acteur sur la scène et l'écran, donnera pour la première fois de sa voix de baryton, au microphone de W.J.Z. Il chantera trois numéros avec l'accompagnement de l'orchestre de Danse de Nat Brasfield qui rendra de son côté plusieurs morceaux de musique populaire.

W.G.Y. Shenectady, 9 h. 30: Retour de Londres où il a paru comme jeune premier dans «Nina Rosa», le baryton Robert Chisholm nous offre une audition de chanson légère, avec l'accompagnement de l'orchestre de Leo Lismann. Les musiciens joueront à part cela plusieurs pièces de musique légère.

W.A.B.C. 10 h. Émission de Tchaïkovski, violoncelle avec les concours du ténor Tito Carle et de l'orchestre de Sam Labin (par Seldi): «Cavatina», «Basse norvégienne» no 2; «Car Carle», «Allegretto» et «Adagio». «Wiederseh'n» par l'orchestre; «My Song», la «Valse des Fleurs», «With a Song in My Heart» et «You're My Everything».

W.A.B.C. 10 h. 45: Le ténor Tito Carle avec l'accompagnement de l'orchestre de Vincent Sorcy.

W.A.B.C. 11 h. 45: «Nocturne»: Ann Leaf à l'orgue; «Patrol», «Oh Donna Clara», «Allegro Vivo», «Why Do You Suppose», «A Ship Without a Sail».

LES PORTES

«C.K.A.C. avant-midi: 9 h. Mélodies du matin — 9 h. 15: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 45: Ballades — 10 h. 15: Mélodies populaires — 10 h. 30: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies — 11 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 12 h. 15: Mélodies — 12 h. 30: Mélodies — 12 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 1 h. 15: Mélodies — 1 h. 30: Mélodies — 1 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 2 h. 15: Mélodies — 2 h. 30: Mélodies — 2 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 3 h. 15: Mélodies — 3 h. 30: Mélodies — 3 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 4 h. 15: Mélodies — 4 h. 30: Mélodies — 4 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 5 h. 15: Mélodies — 5 h. 30: Mélodies — 5 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 6 h. 15: Mélodies — 6 h. 30: Mélodies — 6 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 7 h. 15: Mélodies — 7 h. 30: Mélodies — 7 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 8 h. 15: Mélodies — 8 h. 30: Mélodies — 8 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 9 h. 15: Mélodies — 9 h. 30: Mélodies — 9 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 10 h. 15: Mélodies — 10 h. 30: Mélodies — 10 h. 45: Orchestre de Vincent Sorcy — 11 h. 15: Mélodies — 11 h. 30: Mélodies —

MM. Philie et Méreueau iront à Québec donner des précisions au sujet des finances de Montréal

L'échevin Tancred Fortin le promet à l'hon. M. Taschereau, à la fin d'un interrogatoire serré et embarrassant. — La ville ne peut plus emprunter

UN ULTIMATUM DES BANQUES

Québec, 26. — (Spécial au Canada). — Le trésorier de la ville de Montréal et le contrôleur des finances municipales, MM. Philie et Méreueau, seront interrogés par le comité des bills privés, mardi prochain, sur la situation financière de Montréal.

Le Tancred Fortin, président du comité exécutif, a promis à l'hon. M. Taschereau que ces deux hauts fonctionnaires de la ville seraient à Québec mardi prochain pour fournir au comité des bills privés tous les renseignements qu'il désire. C'est la seule décision que M. Fortin eût pu prendre dans les circonstances, car il avait à envisager un formidable barrage de questions et de déclarations sur l'administration financière de la ville de Montréal.

Les échevins Léon Trépanier, Alfred Legault et A. A. Desroches critiquent violemment l'administration, et tout laissait croire que leurs remarques allaient devenir encore plus incisives.

M. Trépanier rappelle l'entrevue des autorités municipales avec les directeurs de la Banque de Montréal et M. Beaudry Leman, gérant-général de la Banque Canadienne Nationale, où il fut ordonné sous forme d'ultimatum aux administrateurs de la métropole de cesser les emprunts.

Mais M. Taschereau note que la ville doit emprunter 40 millions d'ici le mois de mai prochain. Le problème des emprunts fut assez longuement discuté, et l'honorable premier ministre croit que c'est probablement le cas que, lorsqu'ils envisagent le coût d'une expropriation, les contribuables de Montréal sont trop protégés.

Les échevins houstides ont promis des renseignements précis sur le mode pratiqué dans les expropriations de Montréal, et sur le travail des soi-disant "experts" engagés par l'administration municipale.

Tenez, dit M. Trépanier, voici M. Honoré Parent, directeur des services municipaux. Que ne dirait-il pas s'il pouvait parler?

C'est à propos de la clause demandant la disparition des carrières à Montréal que la suggestion vint de faire venir à Québec MM. Philie et Méreueau. L'expropriation des carrières coûterait de \$5,000,000 à \$7,000,000, mais rien de précis n'a été déclaré à ce sujet. C'est pour avoir des précisions là-dessus que le comité des bills privés a décidé de demander le témoignage du trésorier et du contrôleur des finances de la ville.

Le comité des bills privés a continué, hier matin l'étude du bill de Montréal.

M. Guillaume Saint-Pierre, chef du contentieux municipal de Montréal, a présenté, dès le début, un amendement à la clause par laquelle l'article demandait d'annexer la partie de Verdun qui comprend les usines de filtrage de l'aqueduc. Comme le comité s'était opposé résolument à l'annexion, sous raison qu'il ne fallait pas porter atteinte à l'autonomie municipale de Verdun, les représentants officiels de Montréal ont offert un amendement pour ne demander que la juridiction de police.

REMARQUES DE M. DESBAILLETS
M. Desbaillets, ingénieur du département de l'aqueduc, fait remarquer que toutes les usines principales de filtrage, de pompage de l'aqueduc qui desservent Montréal et les principales municipalités de l'île, se trouvent placées dans le territoire pour lequel Montréal demande d'exercer juridiction de police. Très souvent des individus envahissent la propriété, coupent les arbres, jettent des cadavres d'animaux dans les bassins, brisent les isolateurs de fils électriques.

Un jour l'on a surpris un individu en train d'ouvrir un grillage de conduit souterrain où se trouvaient placés des fils à haute tension. Or, comme c'était un citoyen de Verdun, il a été impossible de procéder contre lui.

M. Desbaillets a écrit au conseil municipal de Verdun pour demander protection de la police et sévir contre les contrevenants.

OPPOSITION DE M. STOCKWELL
M. Maurice Gubias et l'échevin Alfred Legault ont pris vivement la défense de cette réclamation de Montréal. Ils ont fait remarquer que Montréal voulait simplement protéger l'aqueduc qui dessert les principales villes de l'île de Montréal, tant pour l'hygiène que pour l'approvisionnement. M. Stockwell, député de Brome, s'est opposé à l'amendement sous prétexte que les avocats de la ville avaient dit la veille qu'ils ne pouvaient suggérer aucun amendement au bill. Sur ce, le comité a rejeté l'amendement.

ANNEXION DE TROIS TERRES
Le comité a adopté ensuite la clause qui autorise Montréal à annexer trois terres de la ville Saint-Laurent pour permettre à la cité de Montréal d'ouvrir un boulevard du nord au sud pour relier Bordeaux au centre de la ville de Montréal, et ainsi remplir un engagement de Montréal envers la municipalité de Bordeaux, lors de son annexion. La ville Saint-Laurent était en faveur de l'annexion mais à condition que Montréal payât \$2,000 à Saint-Laurent, comme proportion de la dette générale de Saint-Laurent, dont ces trois terres sont grevées.

M. St-Pierre demande du délai pour soumettre aux autorités municipales, la réclamation de \$2,000, qui n'est pas comprise dans le bill, mais le comité en décide autrement et adopte la clause avec l'amendement.

POLL. PROVISOIRE
M. Poulin soumet un amendement pour créer un poll provisoire pour navigateurs, commis-voyageurs, etc., qui doivent être absents le jour de l'élection municipale.

M. St-Pierre dit qu'il faudrait d'abord en conférer avec le conseil municipal et sur sa demande la discussion sur l'amendement est suspendue.

Le comité a adopté la demande de la ville de réglementer ou de défendre la circulation des camions-auto.

Le comité a adopté la demande de la ville de réglementer ou de défendre la circulation des camions-auto.

Le comité a adopté la demande de la ville de réglementer ou de défendre la circulation des camions-auto.

Le comité a adopté la demande de la ville de réglementer ou de défendre la circulation des camions-auto.

La nature des amendements à la loi électorale

Le bill de l'hon. Joseph Dillon subit la première lecture à la Chambre

Ce qu'en dit M. Duplessis

Québec, 26. (Spécial au Canada). — On a adopté en première lecture le bill de l'honorable J.-H. Dillon, concernant la contestation de l'élection de 69 députés actuels. La motion de M. Dillon, dont l'élection n'est pas contestée, a été secondée par l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la voirie et des mines, qui n'a pas cet avantage.

Le bill est présenté dans deux intentions. D'après la présente loi des élections contestées, un député ne peut se prévaloir de l'immunité parlementaire qu'avec la permission de la Cour. Par ce bill, un député ne pourra être traduit en cour en rapport avec les procédures intentées contre lui, ni dans les huit jours précédant la session, ni pendant les huit jours suivant la prorogation, ni pendant la session. Ce qui fait que la période de quatre mois pendant laquelle une cause doit être entendue au mérite a chance d'expirer dans l'intervalle.

Toutefois, le texte du bill ne spécifie pas nettement si cette période de 4 mois ne serait pas suspendue pendant la session.

L'autre partie importante du bill, c'est la clause d'après laquelle, à l'importation quel que stage des procédures, le défendeur, soit le député dont l'élection est contestée, pourra enquêter sur la provenance des \$1,000, déposés. S'il est prouvé que le député n'a pas été élu, l'action de ce fait, est nulle et sans effet. Dans la plupart des causes aujourd'hui pendantes, il est admis que c'est M. Houde qui a fourni le dépôt.

"Ce bill aura-t-il effet rétroactif?", a demandé M. Maurice Duplessis.

"La dernière clause du bill, je pense, répond à votre question", a répondu en souriant M. Dillon.

Il n'est pas question dans le bill de M. Dillon du vote éventuel des députés contestés sur ce bill. Ce serait du reste superflu, car un règlement de la Chambre dit: "Aucun député ne pourra voter sur une question dans laquelle il est intéressé directement et financièrement, à moins que cette question soit d'intérêt public."

M. Maurice Duplessis a soulevé deux points d'ordre. Il croit que l'hon. M. Perrault n'aurait pas dû secondar la motion pour présenter son bill, son élection étant contestée.

"En ce cas, vous n'avez pas le droit de parler", a rétorqué M. Taschereau. On sait que l'élection de M. Duplessis est aussi contestée.

Le second point d'ordre de M. Duplessis était: ce bill est un bill privé, puisqu'il intéresse individuellement tout député dont l'élection est contestée. Tous les bills privés doivent être précédés d'une pétition, et il n'y en a pas dans le cas actuel.

M. Taschereau repéta à M. Duplessis qu'il n'a pas le droit de parler sur cette question. Le bill n'est ni d'intérêt privé ni de nature spéciale, mais d'intérêt national. Quand M. Duplessis, une fois le bill imprimé, l'aura lu, il verra que toutes ses objections y sont prévues et réfutées.

Le désarmement est condition première de ce rétablissement

C'est ce que déclare Dino Grandi devant les membres à l'Association de Politique étrangère

Grands et petits pays

New-York, 26. P.A. — Le ministre italien des affaires étrangères, M. Dino Grandi, a engagé ce soir au nom de l'Italie "tout son cœur et ses forces" en vue de la conférence de Genève en février prochain, qui a pour but le désarmement et "qui encourage tellement l'Italie".

Dans son discours à l'Association de Politique étrangère, Signor Grandi a soutenu que la réduction des armements est la condition première à poser avant d'attaquer la solution des problèmes économiques et financiers du monde.

"Il ne faut rien attendre de sensationnel de cette conférence", a déclaré M. Grandi; "pour l'Italie, elle sera pleinement satisfaite si on réussit seulement à faire la course aux armements et à faire un premier pas vers une réduction sérieuse".

M. Grandi soutient qu'il est temps pour les grandes puissances de se rendre elles-mêmes aux appels qu'elles font en faveur de la paix et qu'elles cessent de tenir en laisse les nations vaincues pour augmenter plus sûrement leurs moyens militaires.

Encore une fois, M. Grandi croit que la France et l'Italie s'entendent bien sur le sujet de leurs forces navales. "Une entente de ce genre, ajoute-t-il, doit se baser sur la condition posée par l'Italie à savoir que "la parité navale théorique est absolue, mais le commerce des sous-marins est nécessaire et l'écart entre les forces navales des deux pays doit être aussi petite que possible".

La souris noire

La souris, mais la petite souris noire, a supplanté le chat dans la faveur des Londoniennes. Toutes les élégantes de Londres ont "at home" ce minuscule animal qui court sur les meubles, grimpe sur les vitres, délicatement bichonné et parfumé comme jadis les King Charles de leurs grandes mères. Aussi le commerce des souris noires est-il particulièrement prospère à Londres.

Ces souris se vendent généralement à l'âge de six semaines et leur prix atteint environ un demi-souverain, ce qui représente bel et bien, au change actuel, deux dollars canadiens.

Pourvu que cette mode-là ne traverse pas la mer!

M. MAURICE DUPLESSIS ET L'HON. J.-E. PERRAULT REPRENENT LE DEBAT SUR LA MOTION DAVID

Le député de Trois-Rivières trouve peu courtoise l'attitude du secrétaire de la province, au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, mais le ministre de la voirie remet les choses au point

LES DROITS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Québec, 26. (De l'envoyé spécial du CANADA). — Le débat sur la résolution présentée par l'hon. M. David au sujet de la canalisation du St-Laurent a été repris cet après-midi après que l'hon. M. Taschereau eût prononcé son discours sur le budget. M. Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières, a repris le débat. Il a été suivi de l'hon. M. J. E. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines.

Le député de Trois-Rivières trouve que le secrétaire provincial, dans son discours, a énoncé des principes solides, dit des vérités intéressantes mais il lui reproche d'avoir tiré des conclusions inopportunes.

"L'hon. secrétaire provincial a parlé de la prudence qui en politique doit être la collaboratrice des hommes publics. Ailleurs il ajoute qu'il convient de respecter les droits de la bien-séance et de la courtoisie entre les différents gouvernements dans les rapports qu'ils ont entre eux. Il dit également qu'il faut envisager cette importante question sans parti-pris et sans esprit de parti."

"Ces principes qu'a énoncés le secrétaire provincial sont d'une justesse inattaquable, personne ne doute de la sincérité du secrétaire provincial, mais nous sommes en droit de douter de la logique de ses conclusions. "La province de Québec fait partie de la Confédération canadienne et comme membre de la dite Confédération, elle a des privilèges, mais aussi des obligations."

"Le gouvernement fédéral est la seule autorité compétente en législation fédérale tout comme le gouvernement provincial est seul compétent en législation provinciale. Et de même que la province est jalouse de sa juridiction, de même la province doit respecter celle du fédéral. Mais comme l'a dit le secrétaire provincial, il faut respecter les lois de la courtoisie entre les rapports des deux gouvernements. En effet, les problèmes qui nous affrontent sont tellement nombreux, complexes et extraordinaires qu'il faut de la part de tous les intéressés, la collaboration la plus entière, la plus complète pour obtenir les meilleurs résultats dans l'avantage général. Cette collaboration entière est impossible sans le respect des lois de la courtoisie dont a si bien parlé l'honorable secrétaire provincial."

"Or, est-ce qu'on a respecté ces lois de la courtoisie envers le gouvernement fédéral par la présente motion, et le secrétaire provincial lui-même les a-t-il respectées dans son discours explicatif?"

"Je regrette de dire que la motion présente foule aux pieds les principes de courtoisie qu'émet le secrétaire provincial. Car il commence par affirmer qu'il présente sa motion après avoir lu certaines nouvelles et rumeurs dans les journaux. Depuis quand la législature s'engage-t-elle dans des affaires aussi importantes que celle-ci, sur la foi de simples rumeurs et de potins de journaux? N'est-ce pas insulter gratuitement à l'autorité fédérale que d'adopter une ligne de conduite sans même avoir pris le soin élémentaire de recourir aux sources de renseignements officiels."

"Sur quoi alors le secrétaire provincial base-t-il ses craintes pour en agir ainsi. La canalisation du Saint-Laurent n'est pas la construction d'un bac en fer à cheval. C'est une œuvre de grande envergure. Il faut tout d'abord que le traité soit soumis à l'approbation du congrès, des Chambres canadiennes et sanctionné par le Roi. Nous ne sommes qu'à la période des conversations. Etait-il courtois, politique, d'intervenir par une telle motion rédigée dans le sens que l'on sait, à l'heure actuelle?"

"L'honorable secrétaire d'Etat a parlé de la navigation et de la finance du projet. Ce sont là deux domaines qui relèvent du fédéral. Supposons que l'on se livre à la construction d'un pont de l'île d'Orléans, le gouvernement fédéral aurait-il dit que le projet n'était pas urgent, et aurait conseillé à Québec de ne rien construire. Assurément, le gouvernement de cette province eût répondu au gouvernement fédéral de se mêler de ses affaires. Ne convient-il pas de garder une égale réserve à l'égard du fédéral ou du moins de n'employer que les moyens courtois?"

"L'honorable secrétaire provincial a parlé aussi de l'électricité et affirme que la province a des sources électriques suffisantes. Comme question de fait le Canada occupe la seconde place dans les pays du monde pour la production d'électricité par habitant. Ce qui ne veut pas dire, soit dit en passant, que le développement électrique ait été dirigé chez nous de la façon la plus profitable pour la population. Le secrétaire provincial a raison de dire qu'il faut développer nos ressources naturelles au profit de la population. Mais savez-vous la question de canalisation du St-Laurent il aurait eu à l'appliquer à la province de notre province au sujet de l'électricité. C'est ainsi que Cedar Rapids, qui exporte 75,000 C.V., est exempté de taxes scolaires pour 30 ans, le tout pour permettre de vendre cette électricité à prix moins élevé à nos voisins."

"Le secrétaire provincial affirme que laisser les Etats-Unis développer à leurs frais la canalisation du St-Laurent serait une injure à l'honneur national. Mais pour quelle raison venir dire ou laisser entendre au public que le gouvernement fédéral a cette intention. Rien ne l'autorise à le laisser croire et le procédé manque de courtoisie."

Le premier ministre demande à M. Duplessis s'il est favorable à ce que les Etats-Unis paient tout le projet.

M. Duplessis répond que personnellement il ne serait pas prêt à accepter la chose, mais cela n'autorise pas Québec à dire au gouvernement d'Ottawa que ce dernier nourrit de telles intentions.

M. Taschereau: — Si un amendement contre cette construction payée entièrement par les Etats-Unis, était apporté, voteriez-vous en faveur?"

M. Duplessis: — Je suis flatté de l'attention du premier ministre, et qu'il vienne se renseigner chez nous pour savoir quoi faire, mais je dois lui faire remarquer qu'un tel amendement patronné par le premier ministre signifie que la motion de son collègue est mal faite.

M. Taschereau: — Nous allons le lui demander.

M. Duplessis: — Alors ajournons le débat.

M. Taschereau: — Non.

"Pourquoi, dit M. Duplessis, ne pas convoquer une conférence interprovinciale où l'opposition serait invitée; pourquoi ne pas avoir convoqué une réunion des députés, de tous les députés de cette Chambre pour adopter une attitude commune et présenter un front uni au lieu de semer l'acrimonie par de pareils procédés?"

"Je suggère à l'honorable secrétaire provincial de retirer cette motion et au premier ministre de réunir tous les députés, en n'oubliant pas que l'opposition représente 220,000 électeurs de cette province. Car le parti de la droite n'a pas le monopole, j'allais dire le "trust" du patriotisme."

M. Taschereau: — Préparez alors une motion suivant vos vues.

M. Duplessis: — L'émotion du premier ministre est visible au sujet de la motion actuelle, mais veut-il froisser son collègue en faisant substituer une autre motion.

M. Taschereau: — Alors, attendez qu'il soit ici.

M. Duplessis: — Alors, ajournons le débat.

M. Taschereau: — Mais non!

"Je suggère, continue M. Duplessis, de réunir les députés de cette Chambre, de présenter un front uni et d'engager avec Ottawa les négociations dans un sentiment de courtoisie et d'honnêteté. Pourquoi ne pas s'entendre avec l'Ontario? Moins de politiciens et plus de politiques!"

L'HON. J. E. PERRAULT

Le ministre de la Voirie et des Mines donne la réplique au député des Trois-Rivières. Il reproche au député trifluvien de vouloir insinuer que la motion du secrétaire provincial est inopportune. L'on sait fort bien cependant que des négociations sont en cours entre le Canada et les Etats-Unis.

"M. Maurice Duplessis, dit-il, se demande si des négociations sont entamées. Il ne sait puisqu'il dit quelques instants après que des conversations sont en cours entre les représentants des deux pays. Des négociations ou des conversations, c'est la même chose. M. Smart, député de Westmount, rappelait hier que des négociations étaient entamées entre le gouvernement américain et celui de la province que ne l'est le proposur de la motion actuellement à l'étude."

Quant à la nature des négociations engagées entre les deux pays, l'honorable M. Perrault cite une dépêche parue dans le "Journal", organe conservateur de Québec. La dépêche explique les négociations entamées entre les deux pays et cependant le député des Trois-Rivières soutient que la motion est inopportune et prématurée. M. Maurice Duplessis a également parlé de courtoisie, mais il semble que le gouvernement de la province de Québec était en droit d'en attendre quelque peu de la part du gouvernement fédéral car la province de Québec a des droits à faire valoir dans cette affaire de la canalisation du Saint-Laurent.

Le député des Trois-Rivières a déclaré que la motion du secrétaire provincial constituait un manque de coopération de la part du gouvernement de la province de Québec et qu'elle foulaux aux pieds les principes de la bienveillance. Son discours a été basé beaucoup plus sur cela que sur la question elle-même.

"J'aimerais bien savoir, continue M. Perrault, si le député des Trois-Rivières est pour ou contre le projet de canalisation du fleuve Saint-Laurent. Est-il en faveur de grever le pays d'une dette d'un demi milliard pour fournir des pouvoirs d'eau? Il ne l'a pas dit."

"Il y a longtemps que le projet est à l'étude. Il y a plusieurs années que des négociations officieuses ont lieu à ce sujet. Les Etats-Unis ont les yeux sur le fleuve Saint-Laurent."

Le ministre de la Voirie continue en rappelant ce que répondait l'hon. Vincent Massey aux Etats-Unis, alors qu'il était notre représentant auprès de la république américaine. M. Massey répondait qu'avant de discuter la question du St-Laurent, il était nécessaire de consulter les provinces d'Ontario et de Québec.

L'hon. M. Perrault dit ensuite que la question d'ouvrir un canal aux vaisseaux de gros tonnage depuis les Grands Lacs jusqu'à la mer est secondaire. Le but principal de la canalisation du fleuve St-Laurent est le développement des pouvoirs d'eau qu'il renferme. Des experts ont établi qu'un pour cent seulement du flot du St-Laurent servirait à la navigation, tandis que 99 pour cent serviraient au développement des pouvoirs électriques. Il est évident qu'il ne s'agit pas tant de la question de la navigation comme de développer des forces hydrauliques au bénéfice des Etats-Unis.

La province de Québec, continue le ministre de la Voirie, est profondément intéressée dans ce projet, car il est admis que la canalisation affectera le niveau du St-Laurent, dans le port de Montréal et surtout le parcourt entre la métropole et Québec. L'hon. M. Perrault cite des opinions de M. Duplessis demandant si le premier ministre serait prêt à endosser les opinions du sénateur MacDoughald sur cette question.

— Non, répond le premier ministre. Le député de Trois-Rivières peut-il en dire autant?"

M. Duplessis déclare que de son côté il n'est pas prêt à approuver tout ce que dit le sénateur MacDoughald au sujet de la canalisation du St-Laurent.

L'hon. M. Perrault ajoute que la

Soyez en convaincu

Il est de notre intérêt de vous vanter la haute qualité, l'excellent service et les prix modiques que vous donne Stanford's — mais votre expérience personnelle seule vous permettra d'en juger.

Nous vous invitons donc de venir vous en convaincre par vous-même.

SPECIAUX

JEUNE PORC — LONGE, la livre 13c. EPAULE, la livre 11c. PATTES, la livre 12c. POISSON BLANC FRAIS, la livre 22c. NOIX MELANGEES: GRENABLES, BRESIL, AVELINES, 2 livres pour 35c.

LE SENATEUR HONNORAT ET M. FIRMIN ROZ PARLENT A LA MAISON CANADIENNE DE PARIS

Une conférence sous la présidence de l'honorable Philippe Roy

Un public choisi

Paris, 26 (Par courrier). — Le Directeur de la Maison Canadienne de Paris dit que le but poursuivi n'était pas de donner le 6 novembre, sous la présidence du Ministre du Canada, l'honorable M. Philippe Roy, la première des six conférences qu'il doit faire sur le "La Vocation Intellectuelle de Paris".

Un public extrêmement choisi se pressait autour des étudiants et des familles de la Maison Canadienne. M. Philippe Roy ouvrit la séance par une courte allocution sur la fondation de la Maison Canadienne et pria le Sénateur Honorat de bien vouloir exposer ce qu'était l'idéal de la Cité Universitaire.

Dans sa brève intervention, éloquent et pleine d'idées, M. Honorat dit que le but poursuivi n'était autre que celui de l'humanité tout entière, préparer un avenir meilleur en multipliant les contacts entre les élites de toutes les nations.

C'est l'idée qui présidait déjà à la fondation du Collège des Nations au Moyen Age et qui reflue sur ce même sol de Paris. Toutes les nations ont compris qu'il y avait d'autres problèmes que les problèmes économiques et que des impensables, c'est-à-dire des forces psychologiques, régissaient le monde autant que les forces matérielles. Témoin la crise de confiance qui règne en ce moment.

La Cité ne préconise aucune doctrine déterminée. Ce qu'elle veut c'est la compréhension de l'homme par l'homme. La province Québec est le vivant témoignage que deux races peuvent se comprendre et s'entraider. Son concours et par conséquent celui des étudiants des deux races dans la Maison Canadienne peuvent servir utilement les bons rapports entre la France et la Grande-Bretagne.

Après M. Honorat, M. Firmin Roz, directeur de la Maison Canadienne développa le thème qu'il avait choisi: "La Vocation Intellectuelle de Paris". Il montra que tout prédestinait la France à jouer un rôle de premier plan dans l'évolution intellectuelle de l'Europe. Sa position géographique, le développement de son histoire, sa vie même, tout y contribuait.

A Terre-Neuve

St-Jean, Terre-Neuve, 26 — Une assemblée de citoyens a sommé le gouvernement Squires, hier soir, de donner sa démission en raison de la situation financière du pays.

fait de n'avoir pas invité la province de Québec à participer aux négociations au sujet du St-Laurent peut être lié intimement avec certaines dépêches parues dans le "Toronto Telegram" lors des dernières élections provinciales générales. Le "Telegram" disait dans cette dépêche que l'on était d'avis, à Washington, que la canalisation du St-Laurent ne se ferait jamais tant que l'hon. M. Taschereau demeurerait premier ministre de la province de Québec.

"Le premier ministre Bennett savait que notre province avait des droits à sauvegarder et c'est probablement à cause de cela qu'il ne nous a pas invités à donner notre opinion sur les négociations entre le Canada et les Etats-Unis. Toutefois, il était utile qu'une motion comme celle de l'hon. M. David fut présentée afin de permettre aux représentants de la population de Québec de dire qu'ils ne sont pas d'accord avec le premier ministre du Dominion sur cette question. Il s'agit ici d'une question essentiellement canadienne."

L'hon. M. Perrault déclare ensuite que l'on fera naître un fort concurrent aux chemins de fer par la canalisation du St-Laurent. Ce n'est pas dans un moment où les chemins de fer ne peuvent faire face à leurs obligations que l'on doit leur imposer un concurrent dans la navigation à bon marché. De plus, l'on ne doit pas imposer au pays une dette d'un demi milliard alors que le gouvernement emprunte pour payer les déficits du Canadian National.

"Il n'est pas question ici, dit l'hon. M. Perrault, d'amitié contre les Etats-Unis. Il s'agit pour nous de discuter cette question comme Canadiens. Nous n'avons pas de cadeau à faire aux Etats-Unis, pas plus que les Etats-Unis ne nous consultent quand ils prennent une décision sur un problème qui les intéresse intimement."

L'hon. M. Perrault termine en exprimant la confiance que la Chambre se prononcera en faveur de la résolution de l'hon. M. David disant que la province de Québec regrette de n'avoir pas été invitée à participer aux négociations engagées entre les Etats-Unis et le Canada. Il ne doute pas que M. Maurice Duplessis partage les vues du gouvernement sur cette question.

Le débat a été ajourné par M. A. Elie, député d'Yamaska.

Un fou furieux tue sept personnes aux environs de Durban

Durban (Afrique du Sud), 26. — Deux européens et sept indigènes ont été abattus à coups de carabine non loin de la ville de Bechleham par un individu qui avait perdu le contrôle de sa raison et que la police, qui le poursuivait en automobile, était sur le point de capturer.

La première victime de ce fou furieux fut un marchand, J. E. Darby, qui avait arrêté son automobile pour lui porter secours. L'aliéné repoussa le cadavre de l'homme sur la banquette et s'installa au volant de l'auto. En route il abattit cinq indigènes. Non loin de la ville il fit renverser le véhicule dans la direction d'où il venait et tua un autre européen nommé Prinsloo et ses deux aides indigènes.

Au moment où la police allait l'atteindre, le fou retourna son arme contre lui-même. Son identité n'a pas encore été établie.

CARTES PROFESSIONNELLES

Bertrand, Guérin
Coudraut & Garneau
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. 1me. Etch. 276 a. St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R. Substitut
René Guérin, C.R. Substitut
Guérin, C.R. M. Coudraut, C.R.
Antonio Garneau, H. N. Garneau,
Marcel Pignon.

Geoffrion et Prud'homme
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.
— Aline Geoffrion, C.R. —
J.-Alex. Prud'homme, C.R.
TEL. HARBOUR 8177. — MONTREAL
112, rue Saint-Jacques
Adresses télégraphiques: "Geoffrion"
Western Union Code.

H. Labrecque, I.C.
O. Pabian, I.C. et Artipier.
M. Cailloux, I.C.
Les Ingénieurs Associés
LIMITES
INGENIEURS CONSEILS
Béton armé-Arçatures-Expertes
EDIFICE THEMIS
20, St-Jacques ouest-Harbour 0425
MONTREAL

DESMARIS & DESERRES
Avocats
JULES DESMARIS, C.R.
RODOLPHE DESERRES, C.R.
EDIFICE MAISONNEUVE
87, rue Saint-Jacques ouest
Téléphone MARQUEE 2367-2368

Spécialiste
des maladies de l'homme et de la femme.
Maladies Sexuelles, Vénériennes,
Maladies de la peau et de la prostate.
Clinique Privée de
Docteur J. M. E. PREVOST
1448 rue Hochmont 534 5411

GONTHIER, MULLIGAN & CIE
Comptables licenciés
Immeuble "Insurance Exchange"
133-1-M-V-Jno-CP

JEAN GAGNON
Assurances de tous genres
Edifice Insurance Exchange
133-1-M-V-Jno-CP

HON. HONORE MERCIER, C. R.
JOSEPH BLAIN, C. R.
BERNARD BISSONNETTE, C. R.
GERALD FAUTEUX, C. R.
MERCIER, BLAIN,
BISSONNETTE ET FAUTEUX
AVOCATS-PROCUREURS, ETC.
HARBOUR 6241
607 Transportation Building
123 Rue St-Jacques - Montréal

CARDIN, BEA

CANADIEN CAGE LE MATCH LE PLUS RAPIDE DE LA SAISON

LES HABITANTS DOMPTENT LA FOUQUE DES MAPLE LEAFS PUIS TRIOMPHENT SUPERBEMENT 3-2

Morenz met Horner à mal au début de la seconde période puis Canadien prend l'avantage qu'il ne perd plus jusqu'à la fin

WASNIE COMPTE DEUX FOIS

Conacher et Jackson sont les compteurs de Toronto; le premier compte comme Morenz purge une punition majeure.—Les avants sont brillants

Une majeure à Morenz, quatre points en éclair à la seconde période, des sifflets intempestifs, deux points de Wasnie, de la vitesse, de la rudesse, des coups, voilà le sommaire un peu confus mais combien au point de la victoire des Canadiens hier soir.

Confiants, débutant en éclair, les Maple Leafs ont été brillants à la première période, excellents à la seconde, puis à la troisième, fatigués d'efforts qui les conduisaient inutilement vers la cage d'Hainsworth, harcelés de toutes parts par le travail défensif de Lépine, de Joliat et de la défense, ils ont paru se résigner à leur sort et finalement ils ont dû s'avouer vaincus par un score de 3-2.

Ce n'est pas sans combattre que le Canadien est sorti couleurs au vent. Ces torontois ont tout fait pour faire une équipe la plus redoutable du circuit mais il manque encore quelque chose que Connie Smythe voudrait bien découvrir.

Et d'ici la fin de la saison ils devraient gagner plus d'un match du genre de celui d'hier soir.

Et celui-là a été aussi bien qu'on eut pu le souhaiter.

Encore une fois, la seconde depuis le début de la saison encore peu avancée c'est Nicholas (Nick) Wasnie qui a volé le tonnerre de l'Olympie et qui a compté deux des trois points des vainqueurs; il en a même compté un troisième à la période finale mais Bobby Hewitson a vu dans son exécution un point fragile qui a échappé à la plus grande partie de l'assistance et le coup a fait long feu de par son sifflet.

Et très près derrière lui c'est Howie Morenz qui, par un coup de stratégie peut-être un peu forcé mais efficace quand même, a porté la terreur dans les rangs torontois et a forcé les gens de Smythe à jouer du hockey ou à en subir les conséquences.

DU JEU TROP RUDE

La première période avait été plus rude que l'occasion ne le demandait. Chuck Gardner, Red Horner, Lévisky et même le placide Joe Primieu lançaient leurs épaules avec un abandon qui augurait mal. Chaque course du Canadien valait presque un voyage à l'hôpital pour le triolère adverse.

Bien que Wasnie ait compté un point sur une passe de Lépine, les choses n'étaient pas brillantes et il semblait qu'avec le temps, le poids aidant les tactiques souvent illégales et l'incirce patente de Cooper Smeaton, Toronto doit triompher par la seule force brutale.

C'est alors qu'Howie, mettant de côté la prudence qui caractérise son jeu depuis deux ans, entrait dans la défense de Toronto après une de ses courses habituelles et en collision avec Red Horner lui faisait son affaire d'un coup de bâton sur l'œil.

Représentable sans doute. Il en résulta d'ailleurs une majeure. Mais l'effet était accompli et de là à la fin les torontois portèrent plus d'attention au palet qu'à l'homme et la fin de la joute fut toute à l'avantage des Habitants.

CONACHER EGALISE

Si la répercussion morale du coup de Morenz valait son séjour au pénitencier l'effet immédiat en fut presque désastreux car, avant que le centre du Canadien ne revienne à ses devoirs Chuck Conacher sillonnait toute la glace et égalisait le compte en déjouant prestement Hainsworth.

Avant que l'enthousiasme des rares partisans des visiteurs ait encore eu le temps de refroidir Joliat allait seul augmenter le total du Canadien et donner l'avantage à son équipe.

Puis en moins de cinq minutes Jackson remettait les choses au même point tandis que Nick Wasnie prenait une passe de Lépine et donnait la victoire au bleu blanc rouge.

TOUTE AU CANADIEN

La troisième période tout aussi rapide à toute ée du côté du Canadien. Sauf à de rares intervalles le jeu défensif, concentré au centre de la glace a tenu les Leafs sur les dents et aux rares occasions où le palet dépassait la ligne bleue Hainsworth s'y collait l'œil de façon experte. Encore une fois c'est le jeu d'équipe du Canadien qui a dominé et au début Maple Leafs en ont indiqué un peu d'appréhension effective c'est que la ligne Jackson-Primeau-Conacher qui l'a joué. Les substituts ont levé de rideau, les Ateliers Municipaux rencontreront le C. P. St-Stanislas et, dans cette partie, la lutte stratégique se fera entre les deux plus loquaces géants de la ligue, Pat Parent et Léon Fleury. Pat Parent aura, lui aussi, deux nouveaux joueurs à présenter à ses partisans, mais il ne veut pas dévoiler leurs noms pour le présent, mais ce sont deux étoiles dont l'une brille actuellement dans la ligue de l'Université de Montréal, il y a deux ans.

Fleury, du St-Stanislas, aura, lui aussi, son équipe au complet, et comme il prétend que ses joueurs ne se sont pas donné justice, vu le manque de pratique; mais ceux-ci sont maintenant en forme et ils ont promis à leur gérant une victoire pour demain soir.

Cette partie sera aussi très intéressante vu que les deux clubs ont chacun un grand nombre de supporters et que l'encouragement leur manque pas. Dans la dernière partie, le St-Viateur et le St-Hélène, les deux vainqueurs de la semaine dernière, se rencontreront.

Providence, 26 — Les Eagles de New-Haven sont passés en tête de la ligue Américaine et soir après avoir fait match nul avec les Providence Reds de Newy-Lalonde 4-4.

C'est dans la troisième période que sept des huit points ont été comptés. Vail, Lesieur, Cormier et Connor ont compté pour les Reds tandis que Speyer, Burmister et Kuhn, ce dernier deux fois, ont réussi les coups de New-Haven.

La première place en jeu, ce soir

La ligue Starr donne sa seconde séance à l'aréna. — Ste-Hélène vs St-Viateur

Le Papineau, qui a fait partie nulle dans la finale de la ligue Starr, vendredi dernier, n'entend pas se contenter de parties nulles. Son gérant, M. Hayes, aura trois nouveaux joueurs à présenter à ses partisans, lorsque son équipe prendra la glace contre le C. P. St-Vital, dans la deuxième partie de la ligue.

Ces trois nouveaux joueurs sont les suivants: Laing, aile gauche, qui jouait pour Toronto Varsity, l'élvère dernier; Goldberg, centre étoile du Y.M.H.A., et Deschêrres, un solide joueur de défense, qui a brillé dans la ligue Lake-Shore. Deux de ses joueurs feront aussi partie du St-Michel.

Le St-Vital, qui sera son adversaire, s'est, lui aussi, renforcé, et son gérant espère que la graine qu'il a semée sur lui lors de la dernière partie, le quittera. Le club a eu deux bonnes parties, cette semaine, et avec le retour de Lecompte, son meilleur compte, qui ne peut jouer contre le St-Hélène, à cause de la maladie, celui-ci est confiant d'enregistrer sa première victoire dans la ligue Starr.

Cette partie sera certainement très contestée vu que la plupart des joueurs qui composent ces deux équipes sont de nationalité irlandaise et par conséquent, très bouillants.

LE HOCKEY

HIER SOIR

LIGUE NATIONALE
Canadiens 3, Toronto 2.
Montréal 1, Américain 1.
(Temps supplémentaire)
Chicago 0, Boston 1.

LIGUE CANAMERICAINE
New Haven 4, Providence 4.
(Temps supplémentaire)

LIGUE INTERNATIONALE
Buffalo 2, London 1.
Cleveland 2, Pittsburgh 3.
Detroit 1, Syracuse 2.

LIGUE D'AFFAIRES
McColl Frontenac 2, Pow. Corp. 1.
Shawinigan 3, Prov. Transport 2.
M. L. H. et P. O. Sun Life 2.

CE SOIR

LIGUE STARR
Ateliers vs Saint-Siebert restait à découvrir et la passe qu'il reçut alla d'un coup de revers trouver le coin du filet. Rabbit McVeigh a égalisé sur une passe de Himes au cours d'une attaque à quatre hommes que les Maroons privés d'un joueur ne pouvaient arrêter. McVeigh, l'un des plus célèbres joueurs de la N.H.L., a été l'étoile des locaux tandis que Trotter à l'attaque et Conacher à la défense ont été les points brillants des visiteurs.

Les deux gardiens ont été brillants et dans la période supplémentaire Woters a sauvé son équipe tandis qu'elle était à court d'hommes.

PREMIERE PERIODE

Les Américains ouvrirent le feu par des attaques consistantes et eurent le dessus dans les débuts, mais le premier élan vraiment dangereux fut donné par Montréal. Ward poussa le palet jusqu'à la bande du fond, mais Woters sauva la situation en interceptant la passe en avant.

Comme la ligne des trois "S" entraînait en lice, Ayres fut puni pour avoir fait trébucher un des gros Maroons. Les Américains se replièrent sur la défense et les Maroons ne purent que lancer un seul coup dangereux que Woters arrêta avec habileté.

La troisième ligne fit tout le gros de son travail au centre de la glace jusqu'à ce que Lamb fut puni. Wilcox fit une montée seule, mais il s'écrasa sur le corps de Woters, tandis que le palet rebondissait sur un des poteaux des buts. Puis, Trotter manqua un rapide lancer. La défense des Américains, composée de Brydye et McVeigh, fut pressée de près jusqu'au retour de Lamb. Trotter fut puni pour avoir frappé Brydye, après que celui-ci l'eût violemment repoussé avec son épaule. Ward s'efforça de garder le palet le plus longtemps possible, afin de ne pas mettre la défense des Maroons en trop grand danger. Norman Smith sortie en plongeant de ses filets pour rejeter de côté le palet que venait de lancer Burch.

Les trois "S" foncèrent à l'attaque dès leur apparition sur la glace et Woters dut faire deux arrêts sensationnels pour éviter d'être déjoué. Kilrea manqua une passe sur une belle descente des Américains. Le jeu se déroula ensuite au centre de la patinoire jusqu'à ce que Stewart fut banni. Les Américains lancèrent alors quatre hommes à l'attaque; mais sans pouvoir compter.

DEUXIEME PERIODE

Stewart finit sa punition comme la deuxième période venait de commencer et le jeu devint plus rapide. Les visiteurs du Montréal eurent le dessus; mais les lancers des deux côtés tinrent les gardiens de buts fort occupés. Un changement des lignes d'attaque donna l'avantage aux Américains, mais ceux-ci ne purent compter. Starr fut puni pour brutalité, mais Patterson le suivit quelques secondes après au pénitencier pour avoir tassé un adversaire sur la bande. Les deux clubs passèrent au travers de ce contretemps avec difficulté.

Ward faillit ensuite compter en montant du côté droit et Woters dut s'avancer de dix pieds en avant.

PREMIERE PERIODE

1-Provincial, Murray . . . 5.11
Punition: Hart.

DEUXIEME PERIODE

2-Shawinigan, Reynolds . . . 19.04
3-Shawinigan, Philbin . . . 27.11
4-Shawinigan, Reynolds . . . 28.07

TROISIEME PERIODE

5-Provincial, Monette . . . 35.05
Punitions: Martin, Hart.

TROISIEME PARTIE

Sun Life . . . M. L. H.
Hudgins . . . Dyer
George . . . Tucker
Mount . . . Durand
Snyder . . . Easterbrook
H. Sutherland . . . Rollin
G. Sutherland . . . R. Durand

Substituts, Sun Life: Love, Kavanagh et Newell.

Substituts, M. L. H. et P.: Shaver, McGurn, Cadotte et Martel.

Pas de point.

Punitions: Cadotte, H. Sutherland.

Pas de point.

Punition: R. Durand.

TROISIEME PERIODE

1-Sun Life, H. Sutherland . . . 43.43
2-Sun Life, Snder . . . 55.11
Punitions: Martel, Mount, Cadotte.

L'Amicale Maisonneuve

L'Amicale des anciens élèves de l'Ecole Maisonneuve tiendra au No 1820 boulevard Morgan, dimanche 29 novembre à 2 heures p.m., une assemblée mensuelle.

Une conférence sera donnée par le révérend Fr. Azarias de l'Ecole Brébeuf de Rosemont et ancien élève de Maisonneuve.

"Quarante ans après"

Lundi prochain, 30 novembre, le groupe Moineau jouera, au Monument National, une comédie canadienne en deux actes intitulée "Quarante ans après".

MAROONS ET AMERICAINS

ANNULENT UN MATCH TERNE

McVeigh sauve les new-yorkais à la fin de la dernière période.—Trotter et Lionel Conacher sont les as du Montréal

Madison Square Garden, 26 — Les Américains et les Maroons ont combattu ce soir toute une période supplémentaire sans pouvoir changer le sort d'un match qui s'est terminé par une nullité 1-1.

La joute a été terne par moments et le manque de jeu d'équipe a nué aux deux camps.

Après que les Maroons eussent compté tard à la seconde période les adversaires se sont réchauffés et de la à la fin le jeu s'est ressenti. Babe Siebert a compté le coup des Maroons, ruant habilement un moment d'inattention de la défense américaine pour déjouer Woters.

Tandis que trois hommes montaient la glace Siebert restait à découvert et la passe qu'il reçut alla d'un coup de revers trouver le coin du filet. Rabbit McVeigh a égalisé sur une passe de Himes au cours d'une attaque à quatre hommes que les Maroons privés d'un joueur ne pouvaient arrêter. McVeigh, l'un des plus célèbres joueurs de la N.H.L., a été l'étoile des locaux tandis que Trotter à l'attaque et Conacher à la défense ont été les points brillants des visiteurs.

Les deux gardiens ont été brillants et dans la période supplémentaire Woters a sauvé son équipe tandis qu'elle était à court d'hommes.

PREMIERE PERIODE

Les Américains ouvrirent le feu par des attaques consistantes et eurent le dessus dans les débuts, mais le premier élan vraiment dangereux fut donné par Montréal. Ward poussa le palet jusqu'à la bande du fond, mais Woters sauva la situation en interceptant la passe en avant.

Comme la ligne des trois "S" entraînait en lice, Ayres fut puni pour avoir fait trébucher un des gros Maroons. Les Américains se replièrent sur la défense et les Maroons ne purent que lancer un seul coup dangereux que Woters arrêta avec habileté.

La troisième ligne fit tout le gros de son travail au centre de la glace jusqu'à ce que Lamb fut puni. Wilcox fit une montée seule, mais il s'écrasa sur le corps de Woters, tandis que le palet rebondissait sur un des poteaux des buts. Puis, Trotter manqua un rapide lancer. La défense des Américains, composée de Brydye et McVeigh, fut pressée de près jusqu'au retour de Lamb. Trotter fut puni pour avoir frappé Brydye, après que celui-ci l'eût violemment repoussé avec son épaule. Ward s'efforça de garder le palet le plus longtemps possible, afin de ne pas mettre la défense des Maroons en trop grand danger. Norman Smith sortie en plongeant de ses filets pour rejeter de côté le palet que venait de lancer Burch.

Les trois "S" foncèrent à l'attaque dès leur apparition sur la glace et Woters dut faire deux arrêts sensationnels pour éviter d'être déjoué. Kilrea manqua une passe sur une belle descente des Américains. Le jeu se déroula ensuite au centre de la patinoire jusqu'à ce que Stewart fut banni. Les Américains lancèrent alors quatre hommes à l'attaque; mais sans pouvoir compter.

DEUXIEME PERIODE

Stewart finit sa punition comme la deuxième période venait de commencer et le jeu devint plus rapide. Les visiteurs du Montréal eurent le dessus; mais les lancers des deux côtés tinrent les gardiens de buts fort occupés. Un changement des lignes d'attaque donna l'avantage aux Américains, mais ceux-ci ne purent compter. Starr fut puni pour brutalité, mais Patterson le suivit quelques secondes après au pénitencier pour avoir tassé un adversaire sur la bande. Les deux clubs passèrent au travers de ce contretemps avec difficulté.

Ward faillit ensuite compter en montant du côté droit et Woters dut s'avancer de dix pieds en avant.

PREMIERE PERIODE

1-Provincial, Murray . . . 5.11
Punition: Hart.

DEUXIEME PERIODE

2-Shawinigan, Reynolds . . . 19.04
3-Shawinigan, Philbin . . . 27.11
4-Shawinigan, Reynolds . . . 28.07

TROISIEME PERIODE

5-Provincial, Monette . . . 35.05
Punitions: Martin, Hart.

TROISIEME PARTIE

Sun Life . . . M. L. H.
Hudgins . . . Dyer
George . . . Tucker
Mount . . . Durand
Snyder . . . Easterbrook
H. Sutherland . . . Rollin
G. Sutherland . . . R. Durand

Substituts, Sun Life: Love, Kavanagh et Newell.

Substituts, M. L. H. et P.: Shaver, McGurn, Cadotte et Martel.

Pas de point.

Punitions: Cadotte, H. Sutherland.

Pas de point.

Punition: R. Durand.

TROISIEME PERIODE

1-Sun Life, H. Sutherland . . . 43.43
2-Sun Life, Snder . . . 55.11
Punitions: Martel, Mount, Cadotte.

L'Amicale Maisonneuve

L'Amicale des anciens élèves de l'Ecole Maisonneuve tiendra au No 1820 boulevard Morgan, dimanche 29 novembre à 2 heures p.m., une assemblée mensuelle.

Une conférence sera donnée par le révérend Fr. Azarias de l'Ecole Brébeuf de Rosemont et ancien élève de Maisonneuve.

"Quarante ans après"

Lundi prochain, 30 novembre, le groupe Moineau jouera, au Monument National, une comédie canadienne en deux actes intitulée "Quarante ans après".

LA PIPE Cavité

Ne se bouche pas, ne râle pas, n'envoie pas de jus dans la bouche.

No 1, \$1.00 — No 2, 50c.

Cavité de Luxe faite à Londres

Avec étui et bouquin en ambre, monté en or \$6.00

Avec sac en chamotte et bouquin en vulcanite, \$2.50

E.-N. CUSSON, 7062, St-Denis, Montréal

Pittsburgh compte son premier gain

Gregg et MacFarlane sont bannis pour un combat en règle

Pittsburgh, 26.—Les Yellow Jacks ont remporté leur première victoire de la saison ici ce soir et ce sont les Indiens de Cleveland qui en ont souffert; le score a été 3-2.

Le match a été un pot-pourri de boxe, de lutte, de football et de hockey assez bien joué.

L'une des plus grosses foules jamais vues à Pittsburgh a vu le match et l'enthousiasme a été à son comble du début à la fin.

Une bataille royale commencée par Tony Gregg, capitaine de Pittsburgh et MacFarlane des visiteurs leur a valu à chacun une majeure.

Il y a eu plusieurs autres combats 17 punitions étant décernées.

Holmes et Fraser ont compté pour les vainqueurs.

Pittsburgh

Cox	But	Wood
Fraser	Défense	MacFarlane
Berlett	Défense	Frew
Modden	Centre	Briden
Arbour	Aile droite	Doraty
Ingram	Aile gauche	B. Brophy

Substituts pour Pittsburgh: Holmes, Baxton, Fields, Gregg, Proudlock, Halliday, Locking, Matte.

Substituts pour Cleveland: Daley, Clark, Gray, Dunning, M. Brophy, Williams, McGuire.

Arbitre: Traub.

Pas de point.

Punitions: Williams, Frew, Gregg, Berlett, B. Brophy.

Deuxième période

1-Pittsburgh, Holmes (Halliday) . . . 13.40

2-Pittsburgh, Fraser (Rodden) . . . 6.35

Punitions: Ingram, Dunning, Proudlock, Field, Doraty, M. Brophy, Gregg (majeure), MacFarlane (majeure).

Troisième période

3-Pittsburgh, Rodden (Fraser) . . . 12.17

4-Cleveland, B. Brophy (Gray) . . . 1.05

5-Cleveland, Gray (M. Brophy) . . . 1.10

Punitions: Fraser, Berlett, B. Brophy, Fraser.

CANZONERI INCAPABLE DE SE BATTRE

New York, 26 — Comme Tony Canzoneri, champion poids léger s'est blessé lors de son combat avec Kid Chocolate, il sera incapable de rencontrer le champion poids plume Bat Battalino le 11 décembre lors de la séance au profit du bas de Noël des pauvres de New York. Le promoteur Johnston essaie de conclure un match entre Kid Chocolate et Battalino. Si Johnston ne réussit pas à arranger ce match, il s'efforcera de faire rencontrer l'un des deux hommes avec Al Singer. Ce dernier a accepté de se battre avec Kid Chocolate ou avec Battalino.

Battalino qui avait espéré avoir une chance de se battre pour le titre de champion poids léger a demandé 24 heures pour donner sa réponse. Il a déjà défendu avec succès son titre contre Kid Chocolate, mais ne s'est jamais battu avec Singer.

LE CANADA est publié et imprimé par la "Compagnie de Publication du Canada, Limitée", 21 cours rue St-Jacques Charles Bourassa, administrateur.

FORUM WILBANK 6131

AMERICAINS \$1.50

"CHEZ SON PERE" 12 CRAIG EST

Cuisine française Huitres — Clams — Homards — Bière et Vins

ROXY CIGARETTES DE VIRGINIE

L. O. GROTHÉ LIMITÉE Fournisseurs des plus fins tabacs

L'EXPOSE BUDGETAIRE DE LA PROVINCE PRESENTE PAR L'HON. M. TASCHEREAU

Québec, 26 (Spécial au CANADA). — Voici le texte intégral de l'exposé budgétaire fait hier à l'Assemblée législative par l'honorable M. Taschereau, en sa qualité de trésorier de la province.

M. l'Orateur, A l'époque de tension que nous traversons actuellement, les fonctions de trésorier d'un pays ou d'une province sont un sort qu'on ne doit pas envier. Mais, si on ne laisse pas choisir, Québec serait encore l'objet de ma prédilection. Car, en ce moment même où l'on voit tous les gouvernements lutter contre les flots submergés de leurs difficultés financières, alors que les institutions hier les plus fortes et les plus solidement établies chancelent et vont même jusqu'à s'effondrer, notre bonne vieille province de Québec survit; elle va toujours de l'avant, avec vaillance, et sait encore comment s'y prendre pour équilibrer son budget et annoncer des surplus.

Cependant, il me faut le déclarer de nouveau, les fonctions de trésorier sont difficiles à remplir. Il se trouve ici entre deux problèmes embarrassants. D'un côté, il doit pourvoir au développement économique de la province et faire face aux lourdes dépenses résultant de la nécessité qu'il y a de secourir les chômeurs et de continuer les travaux publics importants déjà commencés et, d'un autre côté, il doit tenir compte de l'avis de ceux qui refusent de contribuer même pour un denier de plus afin de lui permettre de joindre les deux bouts de son budget.

Le public semble être parfois d'opinion que les ressources d'un gouvernement sont inépuisables et qu'il doit accéder à toutes les demandes apparemment légitimes qui lui sont faites; mais, d'un autre côté, on proclame à son de trompe que le fardeau des contribuables doit être allégé et que les taxes qu'il supporte doivent être réduites au minimum.

Les conditions économiques mondiales dont j'ai parlé dans mon discours sur le budget de janvier dernier existent encore et la gravité de la dépression qui en résulte, dans tous les milieux de l'activité humaine, a augmenté au cours du printemps et de l'été de 1931, pour atteindre son point culminant, on l'espère maintenant, en général, depuis relativement peu de jours.

Au cours des mois derniers, le monde financier a subi plusieurs chocs successifs, sous les formes suivantes: suspension du paiement de leurs obligations en or, par plusieurs gouvernements, faillites de banques, des membres de la Bourse se déclarant en faillite, etc., etc.

Ces événements ont eu pour conséquence le retrait presque complet des facilités qu'accordaient, en fait de crédit, les nations créancières du monde.

Des lueurs d'espoir s'élevaient maintenant à l'horizon. La Grande-Bretagne marchant en tête, les gouvernements déploient des efforts résolus, afin d'équilibrer leurs budgets; les prix des produits de la ferme, — du blé surtout, — élément nécessaire à la prospérité du Canada, — ont repris un mouvement ascendant, de même que quelques-uns des métaux produits en notre pays, — de sorte que, je l'espère, nous allons maintenant être témoins d'une amélioration, lente mais sûre, au cours de l'an prochain.

La Province de Québec, — bien qu'ayant souffert en partie de la dépression, — la traverse, je suis fier de le déclarer, en conservant la position qu'elle occupe, en ce qui regarde le crédit, et, — je vais bientôt vous le démontrer, — avec un modeste surplus des revenus ordinaires sur ses dépenses ordinaires, pendant l'année fiscale terminée le 30 juin dernier.

On se rappelle que, pendant l'année fiscale 1929-1930, les opérations financières du gouvernement de Québec ont donné le résultat suivant: Recettes ordinaires, \$43,585,140.83; Dépenses ordinaires, 39,374,910.31.

Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, 1929-1930, \$4,210,230.52.

Pour l'année fiscale 1930-1931, l'année terminée le 30 juin, 1931, mon prédécesseur à ce ministère, lors de son dernier discours sur le budget, en cette Chambre, soumit les prévisions suivantes: Recettes ordinaires, \$36,117,950.70; Dépenses ordinaires, 35,230,293.12.

Surplus probable des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, 1930-1931, \$887,657.58.

Cependant, les résultats réels des opérations financières du gouvernement, pour la dernière année fiscale, peuvent se résumer de la manière suivante: Recettes ordinaires, (autres que recettes au compte du capital, fonds en fiducie, etc.), \$41,630,620.26; Dépenses ordinaires, (autres que dépenses au compte du capital, fonds en fiducie, etc.), 40,853,844.59.

Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, 1930-1931, 776,776.67.

Recettes au compte du capital et autres recettes, 20,392,128.48.

Dépenses au compte du capital et autres dépenses, 21,168,904.15.

Excédent du total des recettes au compte du capital et des autres recettes sur les dépenses au compte du capital et des autres dépenses, 1930-1931, 234,896.15.

Argent en banques, le 30 juin, 1931, 2,834,145.27.

Mandats autorisés mais non payés: 80 juin, 2,098,639.27; 30 juin, 2,486,049.12.

1930... 2,510,640.97 587,998.30

Argent en banques, le 30 juin, 1931, \$3,074,047.42.

Les revenus de l'année, à mon avis, ne peuvent être jugés autrement que satisfaisants et surtout si l'on tient compte des conditions graves qui ont régné dans l'industrie et l'agriculture durant ce laps de temps. Le trésor a été nécessairement chargé de fardeaux additionnels, mais notre gouvernement a rempli ses promesses et accordé son attention à ses nouvelles obligations, chaque fois que la chose a été nécessaire.

Il n'est peut-être pas inopportun de faire maintenant connaître, sous forme de pourcentage, nos revenus et nos dépenses:

REVENU

Subside du Dominion, \$ 5.10

Loi des liquéurs alcooliques (compte de la vente) 18.50

Terres et forêts 11.64

Loi des véhicules automobiles 15.00

Droits et honoraires, gazoline 10.58

Droits sur les successions 16.04

Taxes sur les corporations 8.23

Licences d'hôtels et de magasins, etc. 5.10 29.37

Autres revenus ordinaires 11.81

DEPENSES

Instruction publique, \$10.74

Voirie et mines 28.23

Travaux publics et travaux 7.37

Agriculture 8.38

Terres et forêts 6.39

Colonisation 6.44 67.55

Administration de la justice 5.03

Gouvernement civil 5.46 10.49

Intérêts et fonds d'amortissement 10.77

Autres dépenses ordinaires 11.19

Lorsqu'il apparaît aux observateurs attentifs que la crise économique continuerait et qu'il fallait qu'une chose de plus que de l'optimisme et le désir de voir luire le soleil d'une nouvelle prospérité, notre gouvernement se trouvait en face de deux alternatives. Il était libre de consacrer ses efforts à favoriser la main-d'œuvre et soulager le chômage, à maintenir le peuple satisfait et heureux, en économisant avec soin toutes les ressources disponibles, et de dépenser chaque dollar qui pouvait être épargné sur les dépenses courantes nécessaires à l'administration, en encourageant les travaux

provinciaux et en développant les entreprises provinciales et l'agriculture et, en somme, tout ce qui pouvait être durable et salutaire au commerce et aux affaires dans la province.

Où bien encore, notre gouvernement était libre de s'engager dans une politique de mesures sociales avancées et d'emprunts, sans se soucier des conséquences ou des appels à l'examen de la prudence ordinaire, politique ruineuse et destructrice dont les résultats néfastes sont bien connus — qui conduit au désastre économique, augmente le fardeau des services publics, fait hausser la taxe et élude les responsabilités, en laissant la plus entière confusion retomber sur ceux qui viennent dans la suite.

Notre gouvernement, croyant fermement agir dans l'intérêt de la Province, a choisi la première alternative, et le fruit de sa sagesse apparaît dans nos états financiers.

ANNEE COURANTE

Les recettes provenant des revenus ordinaires durant les quatre mois terminés le 31 octobre, 1931, bien qu'inférieures à celles de l'année dernière, sont, en somme, satisfaisantes, mais les dépenses ordinaires, étant supérieures à celles de l'année dernière à la même date, le gouvernement devra pratiquer la plus stricte économie, afin de pouvoir équilibrer sûrement son budget, le 30 juin prochain.

PREVISIONS DE 1932-1933

Le budget des recettes et des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1933, qui doit être soumis à l'approbation de cette Chambre, a été préparé avec soin, en tenant compte des résultats des années précédentes et des conditions financières existantes, d'après les rapports des ministres des différents départements du service civil, dont les sommaires sont les suivants: Revenu ordinaire probable, \$39,576,252.23; Dépenses ordinaires probables, 39,387,961.64; Surplus, \$187,290.59.

De temps à autre, certains doutes ont été exprimés et certaines accusations ont été portées par ceux qui nous critiquent, au sujet de l'exactitude et des méthodes de nos comptes publics et, en particulier, en ce qui regarde le surplus annuel déclaré par notre gouvernement. Afin d'obtenir une opinion incontestable, la firme de comptables, MM. Price, Waterhouse and Company, de Montréal, de réputation internationale, a donc été chargée d'examiner les comptes de la province.

Je soumetts maintenant l'état détaillé des recettes perçues et des déboursés pour l'année fiscale terminée le 30 juin, 1931, qui est approuvé par l'assistant-trésorier et l'auditeur de la province et qui est accompagné du certificat de MM. Price, Waterhouse and Company.

ETAT DES RECETTES ET DEBOURSÉS EN ARGENT POUR L'ANNEE FISCALE TERMINEE LE 30 JUIN 1931, COMPRENANT LES MANDATS AUTORISÉS MAIS NON PAYÉS AU COMMENCEMENT ET À LA FIN DE CETTE ANNEE.

Recettes autres que capitales, fonds en fiducie, dépôts, etc. —

De taxes: —

Département du Trésor, Bureau

Du Revenu: —

Droits sur les successions, \$ 6,916,636.60

Moins: Remboursements, 241,417.50 6,675,219.06

Loi des véhicules-moteurs, 5,414,527.23

Moins: Remboursements, 4,779.67 5,409,747.56

Taxe sur la gasoline, 4,703,180.75

Moins: Remboursements, 298,000.32 4,405,180.43

Taxe sur les corporations, 3,426,804.66

Moins: Remboursements, 1,954.40 3,424,850.26

Taxe sur transferts de valeurs, 398,315.13

Moins: Remboursements, 418.40 397,896.73

Licences d'hôtels, restaurants, etc., 364,512.26

Moins: Remboursements, 4,283.44 360,228.81

Autres taxes, 440,158.03

Moins: Remboursements, 36.04 440,121.99

Département du Trésor, Bureau des Assurances, 126,965.00

Moins: Remboursements, 2,205.19 124,759.81

Loi des liquéurs alcooliques, permis et droits, 1,299,278.65

Année fiscale 1930-31, 838,333.34 2,137,611.99

Secrétaire Provincial, 35,760.00

Dépt. de la chasse et des pêcheries, 22,903.00

Moins: Remboursements, 271.00 22,632.00

Dépt. des travaux publics et du travail, comprenant certains péages, de pont, \$135,901.71, 217,414.94

23,346,403.57

Autres sources: —

Subside de la Puissance du Canada, basé sur la population, 2,128,050.20

Intérêt, 1,223,296.04

Compte de commerce de la Commission des liquéurs de Québec, 8,700,721.35

Moins: au fonds de l'Assistance publique, 1,000,000.00 7,700,721.35

Ressources naturelles: —

Terres et forêts, 4,852,920.24

Moins: Remboursements, 6,353.95 4,846,566.29

Mines, 572,192.06

Moins: Remboursements, 6,639.64 565,552.42

Colonisation, chasse et pêcheries, 393,912.76

Moins: Remboursements, 7,920.83 385,991.93

Honoraires, différents départements, 541,800.52

Amendes, différents départements, 99,545.33

Moins: Remboursements, 631.00 98,914.33

Contributions municipales excepté celles des asiles d'aliénés, écoles de réforme et d'industrie et d'Assistance publique: —

Loi des bons chemins (intérêts), 514,977.91

Entretien des prisonniers, 26,670.95 541,648.86

Divers, différents départements, 252,297.58

Moins: Remboursements, 32.50 252,265.08 18,284,216.69

Déboursés chargeables au revenu consolidé, conformément aux exigences des lois les régissant: —

Dette publique: —

Intérêt et frais d'administration, 3,295,361.88

Transferts aux fonds d'amortissement, 4,399,639.17

1,104,277.29 4,399,639.17

Legislation, 791,564.37

Gouvernement civil: —

Salaires, 2,015,868.22

Dépenses contingentes, 215,563.72 2,231,431.94

Administration de la justice, 2,055,589.07

Secrétaire provincial: —

Instruction publique, etc., 4,885,822.51

Hygiène, 748,581.00

Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, 1930-1931, 776,776.67.

Recettes au compte du capital et autres recettes, 20,392,128.48.

Dépenses au compte du capital et autres dépenses, 21,168,904.15.

Excédent du total des recettes au compte du capital et des autres recettes sur les dépenses au compte du capital et des autres dépenses, 1930-1931, 234,896.15.

Argent en banques, le 30 juin, 1931, 2,834,145.27.

Mandats autorisés mais non payés: 80 juin, 2,098,639.27; 30 juin, 2,486,049.12.

provinciaux et en développant les entreprises provinciales et l'agriculture et, en somme, tout ce qui pouvait être durable et salutaire au commerce et aux affaires dans la province.

Où bien encore, notre gouvernement était libre de s'engager dans une politique de mesures sociales avancées et d'emprunts, sans se soucier des conséquences ou des appels à l'examen de la prudence ordinaire, politique ruineuse et destructrice dont les résultats néfastes sont bien connus — qui conduit au désastre économique, augmente le fardeau des services publics, fait hausser la taxe et élude les responsabilités, en laissant la plus entière confusion retomber sur ceux qui viennent dans la suite.

Notre gouvernement, croyant fermement agir dans l'intérêt de la Province, a choisi la première alternative, et le fruit de sa sagesse apparaît dans nos états financiers.

ANNEE COURANTE

Les recettes provenant des revenus ordinaires durant les quatre mois terminés le 31 octobre, 1931, bien qu'inférieures à celles de l'année dernière, sont, en somme, satisfaisantes, mais les dépenses ordinaires, étant supérieures à celles de l'année dernière à la même date, le gouvernement devra pratiquer la plus stricte économie, afin de pouvoir équilibrer sûrement son budget, le 30 juin prochain.

PREVISIONS DE 1932-1933

Le budget des recettes et des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1933, qui doit être soumis à l'approbation de cette Chambre, a été préparé avec soin, en tenant compte des résultats des années précédentes et des conditions financières existantes, d'après les rapports des ministres des différents départements du service civil, dont les sommaires sont les suivants: Revenu ordinaire probable, \$39,576,252.23; Dépenses ordinaires probables, 39,387,961.64; Surplus, \$187,290.59.

De temps à autre, certains doutes ont été exprimés et certaines accusations ont été portées par ceux qui nous critiquent, au sujet de l'exactitude et des méthodes de nos comptes publics et, en particulier, en ce qui regarde le surplus annuel déclaré par notre gouvernement. Afin d'obtenir une opinion incontestable, la firme de comptables, MM. Price, Waterhouse and Company, de Montréal, de réputation internationale, a donc été chargée d'examiner les comptes de la province.

Je soumetts maintenant l'état détaillé des recettes perçues et des déboursés pour l'année fiscale terminée le 30 juin, 1931, qui est approuvé par l'assistant-trésorier et l'auditeur de la province et qui est accompagné du certificat de MM. Price, Waterhouse and Company.

ETAT DES RECETTES ET DEBOURSÉS EN ARGENT POUR L'ANNEE FISCALE TERMINEE LE 30 JUIN 1931, COMPRENANT LES MANDATS AUTORISÉS MAIS NON PAYÉS AU COMMENCEMENT ET À LA FIN DE CETTE ANNEE.

Recettes autres que capitales, fonds en fiducie, dépôts, etc. —

De taxes: —

Département du Trésor, Bureau

Du Revenu: —

Droits sur les successions, \$ 6,916,636.60

Moins: Remboursements, 241,417.50 6,675,219.06

Loi des véhicules-moteurs, 5,414,527.23

Moins: Remboursements, 4,779.67 5,409,747.56

Taxe sur la gasoline, 4,703,180.75

Moins: Remboursements, 298,000.32 4,405,180.43

Taxe sur les corporations, 3,426,804.66

Moins: Remboursements, 1,954.40 3,424,850.26

Taxe sur transferts de valeurs, 398,315.13

Moins: Remboursements, 418.40 397,896.73

Licences d'hôtels, restaurants, etc., 364,512.26

Moins: Remboursements, 4,283.44 360,228.81

Autres taxes, 440,158.03

Moins: Remboursements, 36.04 440,121.99

Département du Trésor, Bureau des Assurances, 126,965.00

Moins: Remboursements, 2,205.19 124,759.81

Loi des liquéurs alcooliques, permis et droits, 1,299,278.65

Année fiscale 1930-31, 838,333.34 2,137,611.99

Secrétaire Provincial, 35,760.00

Dépt. de la chasse et des pêcheries, 22,903.00

Moins: Remboursements, 271.00 22,632.00

Dépt. des travaux publics et du travail, comprenant certains péages, de pont, \$135,901.71, 217,414.94

23,346,403.57

Autres sources: —

Subside de la Puissance du Canada, basé sur la population, 2,128,050.20

Intérêt, 1,223,296.04

Compte de commerce de la Commission des liquéurs de Québec, 8,700,721.35

Moins: au fonds de l'Assistance publique, 1,000,000.00 7,700,721.35

Ressources naturelles: —

Terres et forêts, 4,852,920.24

Moins: Remboursements, 6,353.95 4,846,566.29

Mines, 572,192.06

Moins: Remboursements, 6,639.64 565,552.42

Colonisation, chasse et pêcheries, 393,912.76

Moins: Remboursements, 7,920.83 385,991.93

Honoraires, différents départements, 541,800.52

Amendes, différents départements, 99,545.33

Moins: Remboursements, 631.00 98,914.33

Contributions municipales excepté celles des asiles d'aliénés, écoles de réforme et d'industrie et d'Assistance publique: —

Loi des bons chemins (intérêts), 514,977.91

Entretien des prisonniers, 26,670.95 541,648.86

Divers, différents départements, 252,297.58

Moins: Remboursements, 32.50 252,265.08 18,284,216.69

Déboursés chargeables au revenu consolidé, conformément aux exigences des lois les régissant: —

Dette publique: —

Intérêt et frais d'administration, 3,295,361.88

1,104,277.29 4,399,639.17

Legislation, 791,564.37

Gouvernement civil: —

Salaires, 2,015,868.22

Dépenses contingentes, 215,563.72 2,231,431.94

Administration de la justice, 2,055,589.07

Secrétaire provincial: —

Instruction publique, etc., 4,885,822.51

Hygiène, 748,581.00

Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, 1930-1931, 776,776.67.

Recettes au compte du capital et autres recettes, 20,392,128.48.

Dépenses au compte du capital et autres dépenses, 21,168,904.15.

Excédent du total des recettes au compte du capital et des autres recettes sur les dépenses au compte du capital et des autres dépenses, 1930-1931, 234,896.15.

Argent en banques, le 30 juin, 1931, 2,834,145.27.

Mandats autorisés mais non payés: 80 juin, 2,098,639.27; 30 juin, 2,486,049.12.

provinciaux et en développant les entreprises provinciales et l'agriculture et, en somme, tout ce qui pouvait être durable et salutaire au commerce et aux affaires dans la province.

Où bien encore, notre gouvernement était libre de s'engager dans une politique de mesures sociales avancées et d'emprunts, sans se soucier des conséquences ou des appels à l'examen de la prudence ordinaire, politique ruineuse et destructrice dont les résultats néfastes sont bien connus — qui conduit au désastre économique, augmente le fardeau des services publics, fait hausser la taxe et élude les responsabilités, en laissant la plus entière confusion retomber sur ceux qui viennent dans la suite.

Notre gouvernement, croyant fermement agir dans l'intérêt de la Province, a choisi la première alternative, et le fruit de sa sagesse apparaît dans nos états financiers.

ANNEE COURANTE

Les recettes provenant des revenus ordinaires durant les quatre mois terminés le 31 octobre, 1931, bien qu'inférieures à celles de l'année dernière, sont, en somme, satisfaisantes, mais les dépenses ordinaires, étant supérieures à celles de l'année dernière à la même date, le gouvernement devra pratiquer la plus stricte économie, afin de pouvoir équilibrer sûrement son budget, le 30 juin prochain.

PREVISIONS DE 1932-1933

Le budget des recettes et des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1933, qui doit être soumis à l'approbation de cette Chambre, a été préparé avec soin, en tenant compte des résultats des années précédentes et des conditions financières existantes, d'après les rapports des ministres des différents départements du service civil, dont les sommaires sont les suivants: Revenu ordinaire probable, \$39,576,252.23; Dépenses ordinaires probables, 39,387,961.64; Surplus, \$187,290.59.

De temps à autre, certains doutes ont été exprimés et certaines accusations ont été portées par ceux qui nous critiquent, au sujet de l'exactitude et des méthodes de nos comptes publics et, en particulier, en ce qui regarde le surplus annuel déclaré par notre gouvernement. Afin d'obtenir une opinion incontestable, la firme de comptables, MM. Price, Waterhouse and Company, de Montréal, de réputation internationale, a donc été chargée d'examiner les comptes de la province.

Je soumetts maintenant l'état détaillé des recettes perçues et des déboursés pour l'année fiscale terminée le 30 juin, 1931, qui est approuvé

L'immeuble

(Renseignements fournis par la firme Ernest Fournier et Cie)

Hier, il y en a eu 23 dont 16 de \$2.50 et plus. La vente la plus importante a été transgérée dans le quartier Mont-Royal, entre Mlle A. A. Lacombe et S. Kirsch, pour des immeubles sis rue Lacombe.

Suit la liste des ventes d'hier: Cité de Lachine — 9e Avenue, bâtisses; lot No 752-152; terrain 7. D. Ouellette vend à R. Ouellette, \$3,500. A. Meunier, notaire — 1931. 11e Avenue, vacant; lot 709-487; terrain 7. La Cité du Parc Central Lachance vend à S. Vincent, Jr., \$100. J. A. Meunier, notaire — 1931. 1300, J. A. Meunier, notaire — 1931. Cité Outremont — Boulevard Montcalm, bâtisses No 1171; lot No 22-101-1; terrain 5,760 pieds. Dame J. Julien vend à Dame J. A. Julien, \$15,000. J. M. Vermette, notaire — 1931.

Avenue West End, bâtisses No 61; lot No 55-21, 22, 44-187, 193; terrain 2 lots 60 x 114 pieds — 2 lots 264 pieds. La Succession B. W. St. John et al vend à Montreal Trust Co., \$11,000. R. W. Gibb, notaire — 1931.

Cité de Verdun — Rue Ross, bâtisses No 3900, rue Hickson, bâtisses No 185; lot No partie 3,405-3; terrain 250 pieds. H. Dulude vend à L. Bombardier, \$10,000. A. Gervais, notaire — 1931.

Rue Wellington, bâtisses Nos 3-36 et 3832; lot No 3406-26 terrain 10 x 100 pieds. L. Bombardier vend à H. Dulude, \$10,000. A. Gervais, notaire — 1931.

Merisier — Rue Hector, bâtisses; lot No 408-41; terrain 25 x 90. N. Fournier vend à H. Laplante, \$2,000. A. Langeier, notaire — 1931.

Rue Lacordaire, vacants; lots Nos 1-79, 80; terrain 50 x 84 pieds. M. E. Archibald et al vend à R. E. Lamoignon, \$1,000 et autres considérations. Coupé, notaire — 1931.

Rue Montcalm, vacants; lots Nos 1-23, 23; terrain 50 x 84 pieds. M. E. Archibald et al vend à J. A. A. R. et al autres considérations. Coupé, notaire — 1931.

Montcalm — Rue Poupart, bâtisses Nos 5838, 5840; lot No 208-838; terrain 25 x 105 pieds. J. A. Cloutier vend à L. Verdi, \$4,400. J. E. Lachapelle, notaire — 1931.

Mont-Royal — Avenue Lacombe, bâtisses; lot No: Droits dans parties, 46 parties 47. Delle M. A. Lacombe et al vend à S. Kirsch, \$36,743.05. J. E. Legault, notaire — 1931.

Notre-Dame de Grâce — Avenue Trans-Canada, vacants; lots Nos 50-585, 988, 989 à 993, 999, 1,000; terrain 21,600 pieds. Mountain Sight Ltd vend à P. Lalonde, \$7,650. H. Gohier, notaire — 1931.

Prairie des Prairies — Rivière des Prairies, bâtisses; lot No partie 11; terrain 3 arpents x 30 arpents. S. Racine vend à La Succession P. G. Delvecchio, \$11,000. R. Biron, notaire — 1931.

Rosemont — Se Avenue, bâtisses Nos 5184, 5188; lot No partie 172-728; terrain 16.8 x 78 pieds. V. Girardin vend à M. E. Blanchard \$1,500. J. A. Couture, notaire — 1931.

St-Aune — Rue Mullins, bâtisses Nos 1701 à 1709; lots Nos 873-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. J. A. Guy, notaire — 1931.

St-George — Rue St-Paul Ouest, bâtisses Nos 395 à 403; lot No 69; terrain 9,687 pieds. La Succession P. G. Delvecchio vend à S. Racine, \$35,000. R. Biron, notaire — 1931.

St-Michel — Rue Jeanne-Mance, bâtisses Nos 4667 à 4677; lots Nos 14-95, 96; terrain 50 x 100 pieds. C. A. Ouimet vend à Dame J. Ouimet, \$9,500 et autres considérations. O. Desautels, notaire — 1931.

Rue Jeanne Mance, bâtisses Nos 4667 à 4677; lots Nos droits dans 14-95, 96; terrain 50 x 100 pieds. C. A. Ouimet vend à Dame J. Ouimet, \$9,500 et autres considérations. O. Desautels, notaire — 1931.

Ville de Cartierville et Ile Bizard — Rue Avenue Notre-Dame des Anges, bâtisses Nos 12,331; lots Nos 34-52; terrain 100, partie 135; terrain 7. N. Boileau vend à D. Boileau, \$5,200. J. A. E. Boileau, notaire — 1931.

Ville Montclair Nord — Avenue London, vacants; lots Nos 76-229, 230; terrain 50 x 80 pieds. The Brokerage Corporation Ltd vend à A. Simonneau Jr., \$100. R. Biron, notaire — 1931.

Ville Pointe-Claire — Avenue Cedar, bâtisses No 53; lots Nos 42-33, 34; terrain 13,337 pieds. J. Schloman vend à W. D. Otter, \$1,000 et autres considérations. I. Bissonnette, notaire — 1931.

Ville St-Michel — Avenue Lambert vacant; lot No 474-7; terrain 27 x 88 pieds. St. Lawrence Investment Trust Co. vend à Dame G. H. Gurner, \$288. D. Cameron, notaire — 1931.

Cour Supérieure

CHAMBRE DE PRATIQUE

Le 24 novembre, 1931. Présent: l'honorable juge Patterson. Les jugements suivants furent rendus:

La Cité de Montréal et Expropriation de parties des lots Nos du cadastre 170-23 et 169-2 du Village incorporé de la Côte des Neiges; jugement accordant requête homologant rapport de l'expropriation.

Dame V. Duhamel vs Sydney Goldstein; jugement maintenant saisie-gagerie en expulsion.

Edward R. McNeil ex-qualité vs Darius Gordon MacLaren et Audrey Stewart; demandeur en reprise d'instance; jugement accordant motion pour examen du demandeur en reprise d'instance avant production de plaidoyer.

L. J. Beaudoin Ltd vs M. R. Scott; jugement maintenant saisie-gagerie en expulsion.

Ukrainian Hebrew Loan Syndicate vs Isaacovitch et Dame Sarah Isaacovitch; jugement déclarant bref de saisie-arrest bon et valable.

Daniel Paquette vs Dame M. L. Reid et Delle Marie Aida Bousquet, tierce.

Immeuble général Prêts hypothécaires

5504, rue Verdun Tel. York 4167

MASSÉ & GAUTHIER

Troisième cours Lagacé

M. J. B. Lagacé, professeur de dessin, donnera ce soir, à l'Université de Montréal, son troisième cours d'histoire de l'Art; son sujet est le suivant: "L'architecture" (les ordres.)

Ministère des Finances Ottawa

Les listes de souscriptions seront fermées dès que le montant sera souscrit

921-8-27

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

186-1-M-v-jno-CA

</

Dernier débat sur les réductions de 10 p.c. des salaires

Le tribunal d'arbitrage entend les derniers arguments et fera bientôt son rapport

Des ouvriers désavantagés

Le tribunal d'arbitrage et de conciliation a entendu hier les derniers arguments des représentants des chemins de fer et des ouvriers sur la réduction de 10 p.c. dans les salaires des ouvriers des chemins de fer.

Le tribunal examinera en détail les nombreux documents qui lui ont été soumis, puis fera un rapport au ministre du travail sur la situation. Avant de déposer ses conclusions, les trois commissaires auront des conversations privées avec les parties intéressées. M. Macdonnell, président, a fait savoir que le rapport serait remis sous peu au ministre.

L'honorable James M. Riddick, ancien ministre du travail et représentant les ouvriers a dit que avec le budget du Canada l'année prochaine, sur les sommes fixées pour le paiement des salaires, en plus de leurs salaires réguliers, ces sommes arbitraires sont payées aux ouvriers pour les services qu'ils rendent, avant et après le voyage des trains, lors de la préparation de la mise en marche de la locomotive et sa conduite au point de départ, ou encore la remise de la machine au dépôt.

M. Riddick a remarqué que ces indemnités (arbitraires) sont pratiquement sur la même échelle que celles en force sur les réseaux américains. M. Riddick souligne que ces indemnités sont payées pour des travaux supplémentaires pour lesquels on se base pour établir l'échelle des salaires et l'on ne devait pas chercher une révision de la base de cette échelle. A quoi M. Hodge répond que de toute façon ces paiements forment un supplément qui peut être considéré comme une compensation.

M. Howard Lynch, président de la Fraternité des mécaniciens des chemins de fer dit que loin de mettre sur un pied d'égalité les ouvriers canadiens et américains, ces indemnités étaient trop faibles, puisqu'il restait encore une différence de 61-2 p.c. en faveur des cheminots des États-Unis et M. Riddick ajoute qu'il n'y a pas 2 pour cent des employés représentés par les 21 syndicats qui reçoivent sous forme d'indemnités 1 p.c. de leur traitement total. M. Hodge contesta immédiatement cette déclaration.

Les chemins de fer maintiennent leur point de vue, que, si il est justifié d'augmenter les salaires lorsque la vie augmente, il est justifié de les diminuer, lorsque la vie diminue.

Le représentant des chemins de fer nie que le cas actuel soit une phase de la bataille entre le capital et le travail. C'est selon lui, une obligation que de faire face aux conditions existantes et aux nécessités de l'heure présente, ce qui d'ailleurs est dans l'intérêt de tous. C'est la seconde fois en 50 ans, que les chemins de fer demandent la réduction des salaires, la première fois en 1921.

Ce que les chemins de fer demandent actuellement a déjà été accepté, sous une forme ou une autre par les officiers des compagnies ou par les autres catégories d'employés.

Une discussion s'éleva pour savoir s'il convenait de se rapporter à l'indice de 1913, qui est habituel, ou à celui de 1926, pour calculer le coût de la vie, comme l'ont fait les ouvriers. Les deux représentants des parties ont prétendu chacun que l'adversaire avait tort et visait à embrouiller la situation. Pour terminer la présentation de la cause des employés, M. Riddick dit qu'un journal de Toronto annonçait un numéro spécial sur la situation future économique. Le journal est nettement optimiste, et il n'y a aucun doute que sir Henry Thornton, M. Beatty, sir Joseph Flavelle et sir Herbert Holt y signifieront des articles. On ne peut donc invoquer comme argument de réduction la situation économique actuelle et ces messieurs en disent.

L'hon. R. O. Grothé est nommé colonel

Il était jusqu'ici lieutenant-colonel des Fusiliers Mont-Royal

La nomination de l'honorable Raoul O. Grothé, lieutenant-colonel honoraire des Fusiliers Mont-Royal, au grade de colonel a été annoncée officiellement, hier, aux bureaux du département de la Défense Nationale à Ottawa.

L'honorable Raoul O. Grothé est président de la C. L. O. Grothé est membre du conseil législatif de la province de Québec. Depuis des années il s'intéresse aux questions militaires et particulièrement du régime des Fusiliers Mont-Royal. Sa nomination sera accueillie avec plaisir dans les cercles militaires où il ne compte que des amis.

Cours du Père Chenu

Les cours du R. P. Chenu, o.p., auront lieu les 1er, 2 et 3 décembre prochain, dans le grand amphithéâtre de l'École des Hautes Études, à 8 h. 15 du soir. Elles auront pour sujet: "La politique au Moyen-Âge".

Abonnements à domicile

Le Canada est le premier journal à rapporter les débats de l'Assemblée législative. Durant la session provinciale vous recevrez le Canada à votre domicile pour la somme de 75 sous par mois.

Québec s'informe de l'état financier de la ville de Montréal

MM. Philie et Méreaneau doivent fournir des renseignements à la Législature

Bill significatif

L'étude du bill de Montréal par l'Assemblée législative amènera, semble-t-il, une suite d'événements malencontreux pour l'administration municipale.

Mardi prochain, est-il annoncé, MM. Méreaneau et Philie, respectivement contrôleur des finances et trésorier municipal, seront à Québec, où ils donneront aux autorités provinciales un état détaillé de la situation financière de la métropole.

Les précisions qu'ils y rendront publiques devraient renseigner précisément ceux qui s'intéressent à la chose publique, surtout à la veille de la présentation du budget de 1932 par les autorités municipales.

Un autre fait qui a son importance est le projet de bill qui sera soumis à la Législature, par lequel le chef de police, le trésorier et le directeur des travaux publics des villes comptant plus de 25,000 âmes ne pourraient être destitués sans que leurs cas soient étudiés en Cour Supérieure, que le juge fasse une recommandation aux autorités municipales, et que celles-ci se prononcent par au moins deux tiers du vote.

Si le bill est adopté avant la destination du directeur Fernand Dufresne, de la police de Montréal, il se peut fort bien que celui-ci reste à son poste malgré l'intention de M. le maire de le renvoyer.

On avait d'abord voulu greffer ce bill en amendement au bill de Montréal, mais il fut décidé autrement quelques instants plus tard. On reconnaît toutefois que c'est l'affaire Dufresne qui a motivé la conception de ce bill. Les députés et les délégués de la ville de Montréal à Québec s'intéressent activement à la controverse Houde-Dufresne, qui est le sujet ordinaire des commentaires dans les cercles de la députation.

Grand congrès des étudiants canadiens

Plusieurs questions intéressantes pour les étudiants y seront débattues

La Fédération nationale des Étudiants des Universités canadiennes se réunira les 28, 29, 30 et 31 décembre prochains à l'Université Mac-Master de Hamilton, Ontario. Ce congrès annuel rassemble des représentants de toutes les universités du Canada. L'Université de Montréal aura tout probablement ses deux représentants en MM. Réal Lanthier et Roger Larose, président de l'Association générale des Étudiants de l'Université de Montréal.

Un cours de ce congrès, il sera question de relations universitaires, d'échanges de jeunes étudiants non-diplômés entre les universités canadiennes, de tours d'Europe collectifs pour les étudiants canadiens de toutes les religions et toutes les nationalités.

Contrairement à ce qu'on avait tout d'abord annoncé, la question de la formation des étudiants catholiques en groupe de "Pax Romana" est encore en cours de négociations; elle ne sera sûrement pas discutée au congrès de la F.N.E.U.C.

Contrairement à ce qu'on avait tout d'abord annoncé, la question de la formation des étudiants catholiques en groupe de "Pax Romana" est encore en cours de négociations; elle ne sera sûrement pas discutée au congrès de la F.N.E.U.C.

Griefs nouveaux des garagistes

Ils attireront l'attention de la ville sur un genre de concurrence "déloyale"

A leur réunion de lundi dernier, les garagistes de l'Association des Marchands-Détailants ont résolu d'attirer l'attention du conseil municipal sur le cas des propriétaires qui affectent toutes sortes de bâtiments à l'entreposage d'automobiles et d'intercepter auprès du gouvernement provincial afin de faire appliquer la loi touchant les permis et licences à ces propriétaires.

Voici le résumé de la question tel que fait par les garagistes: Les règlements municipaux obligent les garagistes à construire des établissements à l'épreuve du feu, bien aérés, éclairés suffisamment; il leur imposent une taxe d'affaires; de son côté, le gouvernement provincial prélève sur eux un taux de permis de \$20 par année. Au contraire, certains propriétaires louent au grand public des bâtiments de tout genre, écuries en bois désaffectées, nouilleries, hangars, qui ne sont nullement à l'épreuve du feu; ils ne paient en outre aucune taxe d'affaires ou permis provincial. Cela leur permet une location très bon marché qui constitue une concurrence déloyale pour les garagistes. Ces particuliers sont exceptionnellement nombreux à Montréal; ils forment même parfois des organisations importantes. Dans le cas du simple entreposage, ils forment parfois des compagnies que la loi ne frappe que d'impôts bien inférieurs à ceux d'autre charge les garagistes.

Il est bien entendu que la résolution ne s'attaque en rien aux propriétaires qui fournissent au locataire un garage attaché à sa résidence; elle se fonde sur les droits du contribuable et le principe de protection de l'automobile.

Le bain Hogan est le mieux aménagé de toute la ville

Immeuble attrayant et comportant toutes les améliorations modernes

Eau purifiée

Les chroniqueurs municipaux visitèrent hier le nouveau bain Hogan, angle de la rue Wellington et du parc Marguerite Bourgeoys.

Il peut être dit sans inexactitude que cet édifice public est le plus beau et le mieux aménagé de toute la ville. Immeuble sans prétention, aux lignes originales, il constitue un excellent travail d'architecture.

M. D.-J. Spence, l'architecte qui en a conçu le plan et surveillé la construction, nous explique que le coût total de l'entreprise se chiffre à \$113,000, dont \$7,000 d'expropriations, et que les entrepreneurs, dans ce cas-ci, n'ont pas demandé de crédits supplémentaires à la ville, pour défrayer certaines dépenses imprévues, comme cela se pratique généralement.

Voici quelques-unes des particularités du bain Hogan: 68 cabines, 16 douches, deux salles de bain privées pour adultes; chauffage à l'huile pour la baignoire; la piscine; nettoyage de la piscine, même remplie à capacité, au moyen d'un aspirateur électrique; éclairage spécial donnant une lumière du jour à toute heure; spacieux domicile pour la famille du gardien; vestiaires pour les deux sexes, etc. Qu'on soit impatient d'aller dans l'édifice, on a constamment une vue complète de la piscine, ce qui permettra au gardien d'être témoin de tout accident qui pourrait survenir à un baigneur. Il y a aussi une salle où seront donnés les premiers soins aux blessés, en cas d'éventualité. Dans les baignoires ordinaires, lorsqu'un baigneur se promène autour de la piscine, l'eau qui ruisselle le long de son corps retombe dans le réservoir. Au bain Hogan, on a placé une gouttière qui pare à cet inconvénient. L'eau est d'ailleurs filtrée dans le chlorure de chaux et purifiée.

La piscine a 30 pieds de largeur par 75 de longueur. A l'une des extrémités, la profondeur est de 8 pieds; un peu plus loin, de 10 pieds et demi, là où abouissent les tremplins, afin de donner une plus grande profondeur à ceux qui plongent. L'autre extrémité ne compte que trois pieds de profondeur. Le bain Hogan est le seul bain public où la piscine ait les dimensions réglementaires des jeux olympiques.

L'édifice est à l'épreuve du feu et très bien disposé. Le bain Hogan a été construit en cinq mois, après que le projet en eût été adopté par l'administration Desroches. Les crédits furent octroyés par l'administration actuelle. La ville prendra bientôt possession de la bâtisse, qui sera officiellement inaugurée au cours du mois prochain.

Les intéressés assurent que ces papiers sont des faux qui n'ont absolument rien à voir avec le parti.

Ces documents contiendraient un plan de campagne applicable au cas où le parti arriverait au pouvoir. Ce plan comporte la confiscation des dépôts de ravitaillement, de toutes les propriétés privées et la conscription du travail pour tous les jeunes gens à partir de 16 ans.

Les documents auraient été communiqués à la police par le Dr Wilhelm Scheffer, représentant national socialiste à la diète de Hesse.

Le quartier général National Socialiste à Berlin étudie le cas et se trouve dans une situation embarrassante.

La France réclame le même traitement que ses débiteurs

Si l'Allemagne réduit ses dettes de guerre la France réduira les siennes

Déclaration Laval

Paris, 26. P.A. — "Il ne pourra y avoir de réduction dans les réparations dues par l'Allemagne sans que la France obtienne, pour elle-même, une réduction correspondante, dans ses dettes de guerre, a déclaré aujourd'hui M. Laval, premier ministre de France à la Chambre des députés.

"D'autre part, la France ne permettra pas que l'on considère les obligations privées de l'Allemagne avant les réparations auxquelles elle est tenue."

Ces paroles furent vigoureusement applaudies par les députés. "Je comprends la situation de l'Allemagne", continua M. Laval, "mais la France se trouvait à sa place et était la débitrice de l'Allemagne agissant-on vis-à-vis d'elle avec plus de mansuétude?"

Un grave accident près de St-Pacôme

Une automobile frappe un poteau de téléphone et six personnes sont blessées

Québec, 26. P.C. — Six personnes ont été blessées dans deux graves accidents lorsqu'une automobile a frappé un poteau de téléphone près de St-Pacôme, dans le comté de Kamouraska. Un des blessés est Eugène Morin, de Ste-Anne de la Pocatière, qui a été transporté à l'hôpital où l'on a constaté que son état était très grave. On ne connaît pas encore le nom de l'autre personne qui a été grièvement blessée et qui a aussi été transportée à l'hôpital. Les quatre autres personnes qui se trouvaient dans l'automobile n'ont été que légèrement blessées.

Cinq personnes se noient

Tyler (Texas), 26. P.A. — Cinq personnes se sont noyées aujourd'hui dans le réseau des Prairies, à 10 milles au nord de Tyler lorsque l'automobile dans laquelle elles se trouvaient a quitté la route et a capoté.

Zamora à l'Académie

Madrid (Espagne), 26. P.A. — L'ancien président Nictó Alcala Zamora a été élu aujourd'hui à l'Académie espagnole. Il a reçu 22 voix sur un total de 24.

Chez les Sourdes-Muettes

La retraite annuelle des Dames bienfaitrices commença le dimanche 29 novembre, à trois heures. Le R. P. Benoît, o.m.c., de Québec, en sera le directeur.

M. V.-E. Beaupré président de la St-Jean-Baptiste

Il est élu hier soir, en remplacement de M. Aimé Parent

Les résolutions

Le congrès annuel de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal a eu lieu hier soir au Monument National sous la présidence de M. Aimé Parent.

M. V.-E. Beaupré a été élu président-général de la Société, en remplacement de M. Aimé Parent. Les directeurs qu'on a élus ensuite sont: MM. J.-Alfred Barthelemy, Arthur Tremblay, C. H. Moineau, Dr A.-A. Lefebvre. Les directeurs choisis parmi les anciens présidents, sont: MM. J.-P. Désaulniers et Aimé Parent.

Le premier vice-président nommé hier soir a été M. Ernest J. Brossard et le second vice-président M. J.-Alfred Bernier.

Les élections passées, le congrès s'est occupé d'un grand nombre d'autres questions vitales pour les intérêts de la race canadienne. Il y eut en premier lieu, un rapport présenté par M. Anatole Vanier, C.R. intitulé "Au service de la langue française."

"Après quoi les résolutions suivantes ont été passées: sur l'encouragement à donner aux cours gratuits du soir; sur la collaboration des membres de la Société aux œuvres de charité à Montréal; sur l'aide aux franco-canadiens de la Saskatchewan et enfin sur le mouvement de retour à la terre.

Une dernière résolution a trait à l'annuaire du Canada et réclame la publication simultanée de la version anglaise et de la version française de cet annuaire.

M. Alphonse de LaRoche était hier soir, secrétaire du congrès.

Un parti politique compromis par une saisie de documents

La police de Darmstadt Allemagne) saisit des papiers chez des chefs nationaux socialistes

Un plan de campagne

Berlin, 26. P.A. — La police de Darmstadt annonçait ce soir qu'elle avait saisi des documents de haute importance au domicile de plusieurs chefs nationaux-socialistes du Hesse. En conséquence, tout le pays était dans un état de surexcitation considérable.

Les intéressés assurent que ces papiers sont des faux qui n'ont absolument rien à voir avec le parti.

Ces documents contiendraient un plan de campagne applicable au cas où le parti arriverait au pouvoir. Ce plan comporte la confiscation des dépôts de ravitaillement, de toutes les propriétés privées et la conscription du travail pour tous les jeunes gens à partir de 16 ans.

1,500 canadiens se rendent à New-York

Deux trains spéciaux du C.N.R. quitteront la gare Bonaventure ce soir

L'un des nombreux groupes d'excursionnistes canadiens à quitter Montréal pour se rendre à New-York s'embarquera ce soir à la gare Bonaventure dans deux trains spéciaux du Canadien National. D'après les hauts fonctionnaires du réseau national déjà donné leur adhésion au voyage et l'on s'attend que le nombre sera de 1,500 voyageurs partant les trains ce soir.

C'est la première fois dans l'histoire du réseau national qu'une excursion est organisée pour New-York de Montréal dans des voitures de première et deux indique qu'un grand nombre de personnes a voulu profiter du tarif spécial offert à cette occasion pour visiter la grande métropole américaine.

Le premier train spécial quittera la gare Bonaventure ce soir à 8.00 p.m. et le second suivra quelques minutes plus tard. Ces deux trains sont pourvus d'un buffet où l'on servira de légers repas. Les excursionnistes qui feront le voyage suivront le tracé du Vermont Central et arriveront à la Gare de Pennsylvanie d'où s'effectuera aussi le retour à Montréal, dimanche soir, à 8.00 p.m.

On désire attirer l'attention des voyageurs sur le fait qu'ils doivent se munir d'un permis de passer les frontières au bureau d'immigration des États-Unis, situé sur la rue LaGauchetière, ouest.

Pendant que les Canadiens visitent New-York un groupe d'américains du Vermont se chiffrant à plus de 500 personnes visiteront la métropole canadienne. Ils voyageront dans des voitures spéciales du Canadien National-Vermont Central et arriveront à Montréal dimanche matin.

Depuis l'organisation de ces excursions dominicales du Vermont à Montréal plus de 900 personnes sont venues dans la métropole.

Accident au Mauretania

La Havane, 26. P.A. — Le Mauretania a été détourné de sa route aujourd'hui par le courant et le vent comme il entrait au port ici et il est allé frapper des bateaux de pêche ancrés dans le port.

Le Mauretania avait à son bord 828 passagers qui inaugureront le premier voyage de ce genre entreprise par le Mauretania. Les dommages sont peu élevés.

M. Léonce Girard nommé successeur de M. G. Tremblay

Il remplacera le sous-ministre du Travail au secrétariat des Syndicats

La pelle mécanique

Le successeur de M. Gérard Tremblay, le nouveau sous-ministre du Travail, au poste de secrétaire-général et trésorier des Syndicats Catholiques Nationaux sera temporairement M. Léonce Girard. C'est ce qu'on a décidé hier soir les membres du Conseil Central des syndicats, à leur assemblée régulière, que présidait M. Alfred Charpentier. M. Girard est depuis plusieurs années au service des syndicats; il était jusqu'ici l'assistant de M. Gérard Tremblay. Il détenait aussi le titre de statisticien, qui devient celui de M. Adélard Charpentier.

Les délégués au Conseil central ont renouvelé leur demande à la ville de faire emploi aussi peu que possible de la pelle à vapeur, et autres instruments qui privent l'ouvrier de travail. Une intéressante discussion a eu lieu sur ce sujet. M. Orlan Filion, vice-président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, tout en étant en faveur de cette démarche, ne croit pas qu'il faille aller trop loin. Il ne faut pas perdre de vue, dit-il, le principe de la liberté individuelle. Un entrepreneur a aussi le droit de se servir de ces instruments, à l'occasion, que nous avons, dans un temps comme celui-ci, le devoir d'insister pour qu'il n'en fasse rien.

M. Léonce Girard a fait une revue des activités des différents syndicats. Celui des plombiers lutte avec un succès relatif contre les bas salaires; les peintres ont un projet d'assurance maladie et décès sans augmentation de la taxe d'entrée, et ils ont plusieurs chantiers en perspective; le syndicat des ferblantiers-couvreurs voit tous les jours augmenter le nombre de ses membres.

MM. O. Filion et A. Charpentier ont fait rapport de la rencontre d'une délégation des syndicats avec l'honorable L.-A. Taschereau, la semaine dernière. Ces deux messieurs sont en somme satisfaits des réponses du premier-ministre et n'ont qu'à se louer de l'accueil de l'hon. M. Taschereau.

On annonce que le 12 décembre, un concert-boucan sera donné à l'honneur de M. Gérard Tremblay, qui a refusé, dans cette période de chômage, qu'on lui offre un banquet. L'hon. M. Arcand, ministre du Travail, et probablement l'hon. Athanas David assisteront à cette manifestation. Le maire de Montréal et les membres de l'Exécutif y seront invités.

Le reste de la soirée, on s'est occupé d'affaires de routine. M. l'abbé Jean Bertrand, directeur des Œuvres Sociales du diocèse, était présent.

Ajoutons que demain soir, les menuisiers auront une fête à la tire, à la salle des Syndicats, rue de Montigny est.

M. Maillard restera encore à Montréal

Il est directeur à la fois de l'école locale et de l'école des Beaux-Arts de Québec

On se demande un peu partout si M. Charles Maillard, qui vient d'être nommé directeur de l'enseignement des Beaux Arts dans la province de Québec devra quitter l'École des Beaux-Arts de Montréal. Il est entendu que M. Maillard reste comme directeur de l'école de la rue Saint-Urbain; il est aussi directeur de l'École des Beaux-Arts de Québec.

L'école locale et celle de la capitale auront désormais les mêmes programmes et mêmes horaires; ce système établira une échelle de rythme par lequel les élèves produiront dans les mêmes circonstances les mêmes efforts, suivront les mêmes programmes et subiront les mêmes examens. M. Maillard a l'intention de développer l'enseignement du dessin dans les diverses écoles spéciales de la province, sans toutefois dépasser les bornes de leur sphère particulière. Il est d'avis qu'on ne peut emprunter de toute pièce un programme d'enseignement des arts à l'étranger et le vise à l'institution d'écoles essentiellement canadiennes. Quand il nous a fourni cette information hier après-midi, M. Maillard ajouta: "Ce que nous faisons ne peut être définitif, parce que notre école des Beaux-Arts est jeune".

Cinquantième de la maison Fabien

Plus de cent invités de maisons s'occupant d'industrie frigorifique sont présents

La maison Fabien Limitée célébra hier soir le cinquantième de sa fondation par une réunion d'amis, invités à un banquet d'anniversaire et d'inauguration puisque on lançait en même temps les nouvelles Glacières Commerciales Fabien.

La soirée s'ouvrit par une visite de l'usine suivie des souhaits de bienvenue du président de la compagnie, M. C. H. Fabien, et d'une courte conférence intéressante sur l'industrie frigorifique et l'histoire de la maison par M. A. Fabien, vice-président en charge des ventes.

M. Paul Mercier, présenté par M. Fabien insistait en quelques mots bien choisis sur les progrès accomplis par cette belle et prospère industrie canadienne-française. Il fit remonter le secret de ce succès à la collaboration intime des fils à l'œuvre du père, à leur ténacité, à leur qualité agressive et à leur esprit de famille si intensément développée. Il termina en prédisant aux directeurs de la maison des plus beaux succès.

M. Paul Mercier, présenté par M. Fabien insistait en quelques mots bien choisis sur les progrès accomplis par cette belle et prospère industrie canadienne-française. Il fit remonter le secret de ce succès à la collaboration intime des fils à l'œuvre du père, à leur ténacité, à leur qualité agressive et à leur esprit de famille si intensément développée. Il termina en prédisant aux directeurs de la maison des plus beaux succès.

Les orateurs parlèrent en français et en anglais.

Adrien Hébert Ses œuvres exposées au Arts Club

Lourds paquebots accouplés sur l'eau jaune, crachant dans leur demi sommeil un souffle de fumée vers le ciel; élévateurs massifs, hauts comme de monstrueuses tours de combat; cargos rivaux au ciment des quais, offrant leur ventre béant et noir à l'activité d'un essaim d'hommes et de machines qui s'agitent sans fin, comme un bataillon de fourmis nécrophages sur une bête à demi-morte; et au dessus de ce décor brutal et triste, des ciels gris bleu, souillés de charbon, où, par endroits, comme le coup d'éventail d'une brise, passe le cône de lumière pâle du soleil.

Adrien Hébert, le peintre canadien qui expose cette semaine dans les salons de l'Arts club possède l'amour des hautes réalisations matérielles du travail humain. Sa peinture, d'un tour volontairement géométrique, évoque étrangement certains poèmes du grand poète belge Emile Verhaeren, qui exhalait, dans un mouvement de lyrisme ardent et grave, la puissance infinie de l'homme dans la machine. L'imagination du peintre, comme celle du poète, a trouvé son aliment dans la représentation — réelle et sans pitié — de ces villes de ciment et d'acier, dressées au bord du ciel et de l'eau comme de surhumaines forteresses et qui sont les Ports modernes.

La technique d'Adrien Hébert, on le comprendra, est avant tout sobre et drue. On peut dire que chez lui, c'est le dessin qui compte surtout, bien qu'il possède un sens raffiné de la couleur et qu'il en tire des effets d'une grande vérité. Pour exprimer la force et la puissance des monstres qu'il veut nous faire voir, l'artiste se soumet à la discipline de la ligne et s'interdit toute fantaisie dans l'expression des formes et des perspectives. Le caractère même des sujets choisis le conduira à l'impression de drue et de grandeur à laquelle il a dédaigné de parvenir par des trucs d'école.

Sa couleur reste donc soumise à son dessin ce qui ne l'empêche pas de l'illustrer admirablement et de le faire vivre. Elle évite les tons crus, éclatants. Elle est sobre dans ses écarts tout en demeurant très riche dans ses nuances.

Parmi les œuvres exposées à l'Arts Club, une douzaine sont des dessins au charbon, les autres, (quatorze toiles environ) sont des huiles. La plupart de ces tableaux représentent des vues du port de Montréal, deux ou trois des paysages et quelques autres des vues de la ville. La campagne, avec son ciel et ses arbres, ses maisons cachées dans les frondaisons, intéresse visiblement moins l'artiste que les paysages industriels où l'esthétique se réduit à la technique utilitaire. Toutefois, il n'est pas sans avoir le sens profond de la beauté naturelle, comme en témoigne ce délicieux paysage de Percé, où le vert des prés et des forêts s'oppose avec tant de fraîcheur au bleu vif de la mer, qui se ride au loin sous le souffle de la brise.

Dans les intérieurs, la technique d'Adrien Hébert retrouve toute sa force. Son "coin de Studio" est plus qu'une étude. C'est une vision réelle et juste d'un atelier d'artiste exprimée avec cette sûreté et cette sincérité qui sont, on peut le dire, la marque d'un excellent peintre.

Pierre WANNER

L'American Clipper

Barraquilla (Colombie), 26. — Le colonel Charles A. Lindbergh est parti aujourd'hui sur l'American Clipper, l'hydravion géant, dans la direction de Miami, Floride. Il avait voulu partir hier, mais un des flotteurs de son avion fut percé accidentellement, alors qu'il allait se mettre en route avec le fameux aviateur Igor Sikorski et un certain nombre de passagers. Il a lui-même travaillé à réparer le flotteur avec des ouvriers.

Lindbergh espère arriver ce soir à Kingston, Jamaïque, d'où il partira demain pour Miami.

Ce hangar est encore la proie des flammes

Pour la troisième fois depuis un mois un incendie a éclaté hier soir, vers 5 heures, dans un hangar situé à 119 rue Saint-Germain, Saint-Laurent, la propriété de la succession H. Lecavalier. Les dommages ont été considérables. On ignore l'origine de ce dernier incendie et des précédents, mais on poursuit une enquête. Le chef Lecavalier s'est rendu sur les lieux.

Geo. Vandellac Limitée

Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES Service d'ambulance. — 120, Rachel Est. — Montréal

G. Vandellac, jr. Tél. BELAIR 1203 - 1204 Alex. Gour

Invitation

Vous êtes respectueusement invité à visiter notre INSTITUTION nouvellement réorganisée et dont la bénédiction eut lieu le 19 novembre courant.

Les heures de visite sont: (du lundi 30 novembre inclusivement) l'après-midi: de 2 h. 30 à 5 heures le soir: de 7 h. 30 à 10 heures

LA DIRECTION.

La Société Coopérative de Frais Funéraires

rue Ste-Catherine, 302 est. PLateau 7-9-